

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

« On devient
le casino qui
ne perd jamais »

Comprendre
la finance
de l'ombre

On peut être exclu
bancaire sans vivre
dans la précarité

81

trimestriel
Mars 2026
Bureau de
dépôt : 6000
Charleroi



TAXER LES RICHES

GÉOGRAPHIE FINANCIÈRE

Bernard Bayot

Privilégier l'intérêt général sur l'intérêt particulier est l'antienne inlassablement répétée par Financité et le fondement de la finance solidaire qu'elle promeut. Cette prévalence peut bien sûr concerner n'importe quelle activité économique, des services informatiques à la production de vin, pour autant qu'elle assure la primauté du travail sur le capital, une autonomie de gestion, une finalité de service aux membres, à la collectivité et aux parties prenantes, un processus décisionnel démocratique ainsi qu'un développement durable respectueux de l'environnement.

Pour autant, une carte de l'intérêt général se dessine clairement selon la nature des secteurs économiques concernés. D'un côté, des activités au service de celui-ci, qui visent à offrir une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement : sans que cette liste ne soit évidemment exhaustive, pensons aux services d'action sociale et de proximité, aux actions de prévoyance, à l'aide à domicile, l'hébergement des personnes âgées, l'accueil de la petite enfance, les soins de santé, l'éducation et la formation, l'aide à la création et à la gestion d'entreprises, la défense des droits et des intérêts, la protection de l'environnement, le recyclage des déchets ou encore aux services culturels, sportifs et de loisirs. De l'autre, des activités déployées par des sociétés commerciales au service de l'intérêt particulier de leurs propriétaires.

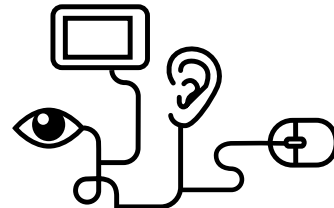
À ces deux blocs correspondent deux finances : celle, solidaire, qui entend favoriser prioritairement l'intérêt général, et la finance de marché qui poursuit avant tout la rentabilité du capital. Deux blocs qui se mènent une guerre culturelle d'une rare violence.

Le premier qui ne peut que constater que le soutien public et les moyens nécessaires pour satisfaire aux besoins de la population viennent à manquer chaque jour un peu plus. Le second qui lobbye avec beaucoup de succès, sous prétexte de déclin industriel, pour réduire les contraintes en matière de respect de la santé, des droits des travailleur·euse·s ou de l'environnement.

Pourtant, tout gain de rentabilité obtenu par l'industrie et ses actionnaires au détriment du respect des normes sanitaires, sociales et environnementales génère un appauvrissement collectif, somme des dépenses nécessaires pour réparer les dommages qui en résultent.

Penser que nous aligner sur le moins-disant sanitaire, social et environnemental va augmenter la compétitivité de notre industrie tient d'une grande naïveté. Reprendre une place dans le monde des empires (re)naissants nécessite au contraire de ne pas perdre de vue les enjeux humains et de long terme et de les intégrer dans les règles d'accès à nos marchés.

Enfin, ne perdons pas de vue que sacrifier l'intérêt général au profit des intérêts financiers des possédants comporte un risque démocratique élevé : quelle crédibilité conserve encore un gouvernement qui n'est plus en mesure de satisfaire aux besoins fondamentaux de la population ? Deux finances, deux ambiances. Laquelle voulons-nous privilégier ? ■



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Que pensez-vous de la taxe sur les plus fortuné·e·s ?

Chacun doit contribuer en fonction de ses moyens ce qui est loin d'être le cas. Il n'est donc pas normal que les plus nanti·e·s soient proportionnellement moins taxé·e·s sous prétexte qu'il est difficile d'évaluer leur fortune alors qu'avec les moyens informatiques dont disposent les banques et l'obligation de transmission des informations à l'administration fiscale, cela ne devrait pas poser de problèmes insurmontables.

Marianne Dandoy

Cette taxe devrait exister depuis des années, des décennies même. Reste encore à définir le montant de la richesse à partir duquel appliquer cette taxe. Je serais tout de même partisan d'en exonérer les particuliers qui peuvent démontrer leur citoyenneté en apportant toutes les preuves définitives que : ils·elles n'éludent pas le moindre euro de leurs impôts, ils·elles n'exportent en aucune manière leur richesse vers des pays ou des régions où le taux réel d'imposition est moindre et ils·elles ne se séparent pas d'une partie de leur richesse en dons de leur vivant à leurs héritier·ère·s. Cette taxe doit être d'au moins 50 % des intérêts réels perçus ou potentiels en cas de non-placement ou de non-investissement. La contribution des plus nanti·e·s doit permettre une redistribution équitable des richesses vers tou·te·s les autres citoyen·ne·s. Cette taxe ne leur ôtera même pas le superficiel dans la plupart des cas.

Jean-Jacques Corvilain

Au sujet du documentaire « Sous les coûts », témoignages de femmes victimes de violences économiques

Plus sûrement encore que la violence physique ou psychologique, c'est la violence économique qui sonne le glas des espérances d'émancipation des femmes. Et les institutions sont toutes complices de la manœuvre.

Ouardia Derriche

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Taxer les riches
- 10 **INTERVIEW**
« On devient le casino qui ne perd jamais »
- 12 **ACTUS**
- 14 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
La finance de l'ombre
- 15 **FACT CHECKING**
« L'euro numérique va fragiliser les banques »
- 16 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Un compte en banque sans banque
- 18 **ANALYSES**
Faire mieux que les banques
On peut être exclu·e bancaire sans vivre dans la précarité
Une défense durable
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Bruxelles créative
On veut des livres et des légumes
L'économie sociale réel moteur pour la Wallonie et Bruxelles
- 27 **TRANSITION**
Le risque climatique
- 28 **MONNAIES CITOYENNES**
Un mois sans supermarché mais avec SuperLocal
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Repérer le greenwashing dans les banques et ailleurs
- 31 **CAMPAGNE**
Êtes-vous plus pauvre que vous ne le pensez ?
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Arrêtons de légitimer les « épaulés les plus larges »



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

financite.be/newsletters

Un autre regard sur la finance.

Chaque semaine, des décryptages, des alternatives, des bonnes nouvelles et des rendez-vous pour continuer à vous informer



QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be – www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Bernard Bayot, Hicham Bekkali, Audrey Degée, Anne Fily, Morgane Kubicki, Danaé List, Éric Meunier, Didier Palange. **Graphisme et mise en page** : Louise Laurent & Elise Debouney **Photo de couverture** : Bak David – Unsplash **Impression** : Les Éditions de l'Avenir

Financité est financé par



Financité est acteur de



DOSSIER

TAXER LES RICHES

Aujourd'hui, même les millionnaires appellent à être davantage taxé·e·s. Les « épaules les plus larges », qui tirent leurs revenus de leur patrimoine et pas de leur travail, bénéficient en effet d'une fiscalité plus avantageuse. Résultat, ils et elles paient, proportionnellement, moitié moins d'impôts que la moyenne belge. Pour corriger cette injustice, le principe d'une taxe sur le patrimoine revient régulièrement sur la table.



© Alen Kastecovic - Unsplash

BONNE FORTUNE

Les grands patrimoines sont ceux qui contribuent proportionnellement le moins à l'impôt. Pour corriger cette inégalité, un impôt sur le patrimoine est de plus en plus souvent mis sur la table.

Morgane Kubicki

Fin janvier, alors que l'élite politique et économique se réunit dans la petite ville des Alpes suisses, 400 millionnaires s'inquiètent... l'extrême richesse menace la stabilité démocratique et sociale. Le Forum économique mondial de Davos est, pour eux-elles qui savent ce qu'est l'extrême richesse, l'opportunité parfaite pour demander dans leur lettre ouverte intitulée « Proud to pay more » (Fie-ère-s de payer plus, en français) de payer plus. « Lorsque même des millionnaires comme nous reconnaissent que l'extrême richesse existe aux dépens de tou-te-s les autres, il ne fait aucun doute que la société est au bord du précipice. Nous en avons assez d'assister à cela. Nous voulons retrouver nos démocraties. Nous voulons retrouver nos communautés. Nous voulons reprendre en main notre avenir », affirment les 400 signataires dans cette lettre à l'initiative de Patriotic Millionaires, de Millionaires for Humanity et d'Oxfam International.

Pourtant, à deux semaines des élections en 2024, 400 figures du monde économique belge (pas les mêmes), s'inquiétaient, elles, de l'instauration d'un impôt sur le patrimoine : « Ceux qui veulent taxer davantage le patrimoine détruisent les entreprises. Ils détruisent l'investissement, l'emploi et la prospérité. »

À cette époque, plusieurs propositions politiques sont sur la table. Le PS vise un impôt progressif dès 1,25 million hors résidence principale. Les socialistes flamands et les écologistes défendent une contribution progressive à partir de 1 million d'euros tandis que le PTB propose 2 % sur les fortunes supérieures à 5 millions, 3 % au-delà de 10 millions, assortis d'un système déclaratif inspiré de Tax-on-web.

Mais pour les signataires, principalement de grand-e-s dirigeant-e-s d'entreprises belges, taxer davantage les grands patrimoines entraînera une fuite des capitaux et limitera les investissements. Dommage, surtout quand on sait que cette taxe aurait pu rapporter entre 3,8 et 5,4 milliards d'euros selon le Bureau du Plan ou jusqu'à 13 milliards d'euros selon une étude de l'UCLouvain. Et contrairement à une idée répandue, certains travaux suggèrent qu'un impôt sur la fortune pourrait améliorer l'efficacité économique. « Des études montrent que se contenter d'accumuler du capital a un coût. Lorsque l'on taxe quelque chose, on ne peut plus se permettre de le gaspiller et on le rend plus efficace », note Martial Toniotti, économiste à l'UCLouvain.

Taxer qui ?

Mesurer les grandes fortunes en Belgique relève presque de l'archéologie statistique. Aucun cadastre patrimonial n'existe et les avoirs des ultra-riches restent largement opaques. Le magazine Forbes recense 17 milliardaires qui possèdent ensemble plus que 31 % de la population, soit 3,6 millions de Belges réunis. Le journaliste Ludwig Verduyn, qui gère le site « De Rijkste Belgen », dénombre quant à lui 41 milliardaires.

« Taxer le patrimoine à partir de 1 million d'euros revient à imposer les 10 % des ménages les plus riches », précise Thérèse Bastin, doctorante en économie publique et fiscalité à l'Université libre de Bruxelles. Pour faire partie des 5 % les plus aisé-e-s, il faudra afficher un patrimoine de 1,5 millions d'euros minimum. Pour entrer dans le club très prisé des 1 % les plus riches, il faudra généralement posséder au moins 5 millions d'euros de patrimoine net.

Les plus fortuné-e-s possèdent surtout des actifs financiers, beaucoup moins taxés que les revenus du travail.

Ce montant évolue avec le temps. La faute à l'inflation mais aussi à la concentration des richesses. Selon Oxfam Belgique, le pour cent le plus riche détient aujourd'hui 24 % de la richesse nette totale, soit davantage que les 70 % les moins riches réunis.

« En Belgique, on ne connaît pas nos riches. Ce sont principalement des personnes issues de grandes familles. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il est difficile de tenir le discours de la méritocratie quand la plupart des milliardaires belges sont des héritiers ou des héritières », avance Julien Desiderio, chargé de plaidoyer sur les questions de justice fiscale et d'inégalités pour Oxfam.



Marlene Engelhorn, descendante du fondateur de l'entreprise chimique BASF, a redistribué environ 90 % de son héritage.

Taxer quoi ?

« Quand on parle de taxer les riches, ça se réfère plutôt au débat de l'impôt sur la fortune. C'est un impôt sur le stock de patrimoine net, donc on prend le patrimoine moins les dettes », précise Thérèse Bastin.

Techniquement, la Belgique ne possède pas d'impôt sur la fortune. Elle applique par contre depuis 2021 une taxe de 0,15 % sur certains comptes-titres dépassant un million d'euros. Autrement dit, seule une fraction du patrimoine financier est concernée. Les fortunes composées d'immobilier, de participations dans des sociétés non cotées ou d'actifs logés dans des structures juridiques spécifiques échappent largement à ce mécanisme.

Ce détail est central : la structure du patrimoine des très riches n'est pas la même que celle de la classe moyenne. Cette dernière détient principalement un logement et un salaire. Les plus fortunés possèdent surtout des actifs financiers, des participations et des bénéfices non distribués. Or ces derniers sont beaucoup moins taxés – voire pas du tout tant qu'ils restent dans l'entreprise.

Résultat : les 1 % les plus riches tirent moins de 5 % de leurs revenus du travail. Le reste provient du capital (les loyers perçus, les dividendes, les intérêts...). Contrairement aux idées reçues, ce n'est donc manifestement pas le travail qui a permis à la plupart des personnes les plus riches de constituer leur fortune et c'est précisément parce que le régime d'imposition du capital leur est favorable.

L'impôt des personnes physiques est progressif. Plus votre salaire est élevé, plus le taux appliqué est élevé pour atteindre rapidement des tranches à 40 % puis 45 %. En revanche, les revenus du capital – dividendes, intérêts – sont soumis à un taux fixe, souvent 30 %, sans progression. Cela signifie qu'un euro supplémentaire gagné via un dividende peut être moins taxé qu'un euro gagné par le travail.

La Belgique est souvent présentée comme championne mondiale de l'impôt.

Ainsi, si les plus riches paient davantage d'impôts en valeur absolue – ce qui est mathématique puisqu'ils gagnent plus – ils-elles paient moins en proportion de leurs revenus. Dans « Le paradoxe des inégalités en Belgique », les auteur-riche-s estiment que les 1 % les plus riches paient 23 % de leurs revenus en impôts (toutes taxes comprises), soit presque deux fois moins que la moyenne belge où 42 % de revenu est consacré aux impôts et prélèvements. « Les épaules les plus solides ne portent pas les charges les plus lourdes », concluent les auteur-riche-s.

Le pays le plus taxé du monde

Que l'on soit riche ou pas, notre patrimoine provient, au choix, du fruit de son travail, des revenus de ses avoirs financiers ou de ses bâtiments, ou parfois d'un héritage. Techniquement, ce patrimoine a déjà été taxé. Ceux et celles qui ont la « chance » d'avoir pu se constituer ce patrimoine ont donc déjà contribué. Pour les opposant-e-s à cette taxe, inutile d'en rajouter une couche.

La Belgique est souvent présentée comme championne mondiale de l'impôt. « En Belgique, on a tendance à dire qu'on paie beaucoup trop d'impôts sur le capital si l'on se fie aux statistiques de l'OCDE. Or, dans ces statistiques, on retrouve le précompte immobilier qui est en fait une taxation de la classe moyenne. Ce n'est pas un impôt sur la fortune. Si on regarde ces mêmes statistiques mais que l'on prend en compte le type de capital qui est concentré dans les mains des plus riches, on ne paie plus tant d'impôts que ça. En fait, on taxe bien le capital pour certaines parties de la population, mais pas pour d'autres », détaille Julien Desiderio.

La grande évasion

L'argument de l'exil fiscal revient systématiquement pour justifier le fait de ne pas taxer les grandes fortunes. « Des exemples récents montrent que cet exode massif n'existe pas. En Norvège, où les hauts patrimoines sont taxés, on a effectivement vu plus de riches quitter le pays, mais ces personnes sont revenues assez vite », affirme Martial Toniotti. Le manque à gagner lié aux départs serait limité : entre 1,1 % et 2,2 % des recettes attendues.

Le risque de fuite des capitaux semble donc largement exagéré. Les « riches » ne fuiront pas en masse, contrairement à ce qui est souvent affirmé. « On note parfois des mouvements à l'intérieur du pays, selon que des États ou régions appliquent des régimes différents, mais rarement au-delà des frontières », confirme la chercheuse de l'Université Libre de Bruxelles, Thérèse Bastin.

Impossible par contre d'ignorer les mécanismes d'optimisation fiscale qui pourraient être mis en place par les grandes fortunes pour échapper à cette imposition. C'est pour répondre à cet angle mort que l'économiste Gabriel Zucman propose dans son livre *Les Milliardaires ne paient pas d'impôt sur le revenu* et nous allons y mettre fin un taux minimum d'imposition.

Là où l'impôt sur la fortune classique cherche à taxer un stock de richesse, la taxe Zucman cherche surtout à corriger une anomalie.

Concrètement, la taxe Zucman vise les ultra-riches mondiaux en créant un plancher fiscal. Pensez très très riches, jets privés et propriétés sur plusieurs continents. Chaque grande fortune serait soumise à un taux minimum d'imposition calculé sur son patrimoine total. Si l'ensemble des impôts qu'elle paie déjà est inférieur à 2 %, son pays d'origine préleverait automatiquement la différence. La taxe ne s'ajoute pas aux impôts existants, elle complète seulement ce qui manque pour atteindre le niveau minimal. Là où l'impôt sur la fortune classique cherche à taxer un stock de richesse, la taxe Zucman cherche surtout à corriger une anomalie : un système où les plus riches peuvent, légalement, payer proportionnellement moins que les autres.

Reste un obstacle méthodologique : l'absence d'informations complètes. « En Belgique pour évaluer ce que peut rapporter un impôt sur le patrimoine, nous avons des données issues d'enquêtes de la Banque nationale. Or, on sait que les hauts patrimoines ne répondent pas à ces enquêtes ou ont tendance à sous-estimer leur patrimoine. Il faudrait des données administratives plus précises », souligne Thérèse Bastin. Les banques possèdent les informations financières, l'administration celles de l'immobilier. Difficile d'estimer le reste... Mais si nous sommes capables d'avoir un inventaire précis du patrimoine dans le cadre des successions, cela devrait être possible pour la taxation.

La question est aujourd'hui de moins en moins technique et plutôt idéologique. « Il faut regarder qui paie et qui ne paie pas. Il faut expliquer que taxer les riches permettrait de baisser les impôts sur le travail et le récompenser », affirme Julien Desiderio. Les politiques font souvent preuve de grande créativité pour trouver dans l'urgence des plans d'économie, gageons que la mise en place d'une taxe sur les ultrariches saura dépasser les obstacles techniques. ■



SUPER RICHE, SUPER POLLUTION

© Brandon Day – Unsplash

LES 17 MILLIARDAIRES BELGES (FORBES)

En Belgique, les 17 milliardaires possèdent ensemble plus d'argent qu'un tiers de la population.

1. **Eric Wittouck**, héritier de la raffinerie Tirlémontoise, a fait fortune avec sa participation dans Weight Watchers
2. **Nicolas D'Ieteren**, héritier du groupe automobile
3. **Fernand Huts**, patron du groupe logistique international Katoen Natie
4. **Alexandre Van Damme**, héritier du groupe brassicole AB InBev
5. **Catheline Périer-D'Ieteren**, héritière du groupe automobile
6. **Ségolène Frère-Gallienne**, héritière d'Albert Frère
7. **Fabien Pinckaers**, fondateur et CEO de Odoo
8. **Theo Roussis**, Ex-CEO de Ravago (production de matières plastiques).
9. **Gérald Frère**, héritier d'Albert Frère
10. **Pierre Van Der Mersch**, Société d'investissement Brederode
11. **Pascal Vanhalst**, Groupe TVH
12. **Roland Duchâtelet**, Fondateur et président de Xtrion
13. **Filip Balcaen**, société Baltisse (capital-investissement et immobilier)
14. **Charles Beauduin**, CEO et propriétaire de Vandewiele (machines textiles)
15. **Luc Tack**, Picanol et Tessenderlo
16. **Jonas Dhaenens**, team.blue
17. **Bart Van Malderen**, Drylock Technologies

une industrie à laquelle nos économies sont encore dépendantes. À cela, le rapport d'Oxfam répond avec une proposition simple : une contribution sur les profits excessifs des entreprises fossiles. Une taxe sur les 585 compagnies pétrolières, gazières et charbonnières pourrait rapporter jusqu'à 400 milliards de dollars par an, soit l'équivalent des coûts des dommages climatiques dans les pays du Sud global. ■

Depuis le 10 janvier, les 1 % les plus riches ont déjà dépassé leur « budget carbone » de l'année.

Morgane Kubicki

Depuis que les ultra-riches ont atteint en 10 jours la pollution qui aurait dû être émise en un an, plus aucun jet privé ne décolle, les super-yachts restent amarrés et les biens de luxe ne se vendent plus.

Bien entendu, rien de tout cela n'est vrai. Oxfam a baptisé cette date « La Journée des Pollutocrates » pour illustrer à quel point les ultra-riches sont disproportionnellement responsables de la crise climatique. Leur mode de vie pollue plus que le reste de la population. Une semaine d'utilisation d'un yacht ou un jet équivaut à l'empreinte carbone totale sur toute une vie d'une personne qui se trouve parmi les 1 % les plus pauvres du monde.

Pour faire leur part, les 1 % les plus riches devraient réduire de 97 % leurs émissions d'ici 2030. Il faut donc abandonner les biens de luxe « à forte intensité carbone » de toute urgence.

Mais c'est aussi leur portefeuille qui alourdit leurs émissions. Selon Oxfam, chaque milliardaire détient en moyenne un portefeuille d'investissements dans des entreprises qui produisent 1,9 million de tonnes de CO₂ par an. Les ultra-riches raffolent des investissements dans l'industrie du pétrole.

Oui, mais investir dans une entreprise pétrolière, c'est aussi soutenir sa transition et ses investissements dans les énergies renouvelables. Oui, mais investir dans le pétrole, c'est soutenir

TAXER LES PLUS-VALUES

Comparée à une taxe sur le patrimoine net des ultra-riches, la taxe sur les plus-values apparaît souvent comme une version plus modérée, sorte de compromis à la belge.

Morgane Kubicki



© Tineke D'haese OBE

Politiquement, imposer les plus-values est plus acceptable qu'un impôt sur le patrimoine. Elle touche les gains réalisés, pas la richesse dormante. Jusqu'ici la Belgique était l'un des rares pays européens à ne pas taxer les plus-values.

La règle générale est à la suivante : à partir du 1^{er} janvier 2026, les plus-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers par des particuliers sont soumises à un taux de 10 %. Ce taux est moins élevé que ce qui se pratique chez nos voisins (30 % en France, 26 % en Allemagne, 30 % aux Pays-Bas), mais tout y passe. Actions, obligations, contrats d'assurance-vie, crypto-actifs, or... tout est concerné à part les pensions complémentaires (via l'employeur) et l'épargne-pension (individuelle). La taxe porte uniquement sur les plus-values réalisées depuis les douze coups de minuit. Tous les gains antérieurs au 1^{er} janvier ne sont donc pas concernés. Et on calcule la plus-value potentielle sur la base de la différence entre le prix de vente et la valeur de l'actif au 31 décembre 2025 (sauf si la valeur d'acquisition historique est plus élevée).

Les ultra-riches n'ont souvent pas besoin de vendre leurs actifs pour vivre.

Voilà pour la théorie. En pratique, une série d'exceptions, seuils et règles techniques se cachent derrière le principe. D'abord, chaque contribuable bénéficie d'un abattement annuel de 10 000 euros de gains nets non taxés. Vous pouvez donc acheter 30 000 euros d'or et le revendre 40 000 euros quelques mois plus tard, tout va dans votre poche. Si vous n'utilisez pas cette

option, vous pouvez d'ailleurs reporter une partie de l'abattement l'année suivante.

Il existe aussi un régime spécial prévu pour les personnes qui détiennent plus de 20 % d'une société. Dans ce cas, le premier million d'euros de plus-value réalisée est exonéré, puis un taux progressif d'applique.

Coup dur pour la classe moyenne ?

En principe, cette taxe doit toucher les ménages les plus aisés. On achète en effet d'abord une maison, puis on alimente son épargne-pension avant de penser à acheter des produits financiers et les revendre.

Mais chez les très grandes fortunes, on ne détient souvent pas des actifs financiers en son nom propre mais plutôt via une société. Par ailleurs, les ultra-riches n'ont souvent pas besoin de vendre leurs actifs pour vivre. Ils et elles vivent des revenus de ces placements qui sont ensuite transmis dans des structures dédiées. Les nombreuses exceptions à la règle laissent enfin penser que de nouvelles pratiques d'optimisation fiscale verront rapidement le jour. Résultat, les experts s'accordent à dire que le rendement espéré de 500 millions d'euros par le gouvernement est largement surestimé. ■



BELGIQUE
UNE COMMUNE DÉCIDE DE TAXER LES BANQUES SANS DISTRIBUTEUR

Au centre-ville de Ciney, les distributeurs ont disparu. Le centre compte pourtant plusieurs agences bancaires. Mais depuis que celles-ci ont délégué la gestion de leurs appareils à Batopin (consortium créé par Belfius, BNP Paribas Fortis, KBC/CBC et ING), il n'y a désormais plus qu'un point « neutre » pour tout le monde.

Problème : la société Batopin a choisi d'installer le point cash près de la gare, trop loin des commerces au goût des habitant-e-s. Pour remédier au problème d'accès au cash dans le centre ainsi que dans le village de Haversin, Ciney a décidé d'y installer de nouvelles machines, aux frais de la commune. Et pour financer ce service, la commune a tout simplement eu l'idée de taxer les responsables. La Ville réclame donc 2 000 euros par an et par agence aux banques qui ne disposent pas de leur propre distributeur.

S'il existait déjà une taxe sur les distributeurs dans certaines communes wallonnes, cette taxe inédite sur les agences bancaires sans machine est une première. Le Ministre wallon des pouvoirs locaux a désormais validé la taxe. En 2026, à Ciney, les banques qui ne garantissent pas l'accès au cash devront financièrement réparer ce qu'elles ont provoqué.

MONDE
PAYER POUR L'INDUSTRIE FOSSILE

L'association Stop the Money Pipeline a remonté la piste des cartes bancaires « co-marquées ». Ces cartes, proposées conjointement par un émetteur de carte bancaire et une entreprise non financière, sont intégrées aux habitudes de paiement aux États-Unis. On estime qu'un-e Américain· sur quatre en possède une. Elles génèrent par ailleurs pour les banques des marges particulièrement attrayantes.

Mais saviez-vous que ces cartes Amazon ou Disney collaborent avec JP Morgan ou que Air France propose une carte de Bank of America. Ces banques ont consacré des milliards de dollars à l'expansion des énergies fossiles.



BELGIQUE
BELFIUS AFFICHE DES RÉSULTATS RECORD

Le bancassureur Belfius a publié fin février des résultats annuels une nouvelle fois historiques : 1,16 milliard d'euros pour l'année 2025, soit une progression de 3 % par rapport à l'année précédente.

Une grande partie de ce bénéfice record a été redistribuée à l'État belge, unique actionnaire de la banque. En 2025, ce sont ainsi 945 millions d'euros qui lui ont été versés au total. Pour l'exercice 2025, l'État (c'est indiqué dans le projet de budget) compte sur 915 millions d'euros.

Cette générosité envers l'actionnaire public s'inscrit dans un contexte de transformation imminente. Détenue à 100 % par l'État belge, Belfius s'apprête à ouvrir une partie de son capital au secteur privé. Le scénario privilégié est celui d'un placement privé portant sur environ 20 % du capital, auprès d'investisseurs institutionnels de long terme tels que des fonds de pension ou des compagnies d'assurance. Cette opération pourrait rapporter entre 2 et 2,5 milliards d'euros à l'État.



BELGIQUE
MOINS D'UN POURCENT DES BELGES CHANGENT DE BANQUE

En 2025, 111 745 client-e-s ont introduit une demande pour transférer leurs comptes courants et d'épargne vers une autre banque. En réalité, le pourcentage de Belges qui change de banque chaque année reste historiquement faible : pas plus de 0,32 % pour les comptes à vue et 0,25 % pour les comptes d'épargne.

Le niveau élevé de fidélité des Belges à leur banque est particulièrement déconcertant quand on sait qu'une part non négligeable de la clientèle n'adhère plus à la politique d'investissement de sa banque ou n'est pas satisfaite de la qualité des services fournis.

D'autant que, pour d'autres services, les Belges sont loin d'être fainéant-e-s lorsqu'il s'agit de changer de fournisseur. 18 % des assuré-e-s ont changé ainsi d'assureur au cours des années 2021-2023 alors que la procédure est loin d'être évidente. 18,42 % des consommateur-riche-s d'électricité et 19,76 % des consommateur-riche-s de gaz ont changé de fournisseur d'énergie en 2023. En 2024, 8,7 % des client-e-s ont changé d'opérateur téléphonique en gardant leur numéro.

La procédure de mobilité bancaire mise en place en Belgique est limitée aux comptes à vue (toutes les banques) et aux comptes d'épargne (certaines banques). Or, les client-e-s détiennent généralement plusieurs produits dans une même banque. Transférer un crédit, une épargne pension ou une épargne à long terme n'est pas toujours possible et transférer un compte titre peut prendre plusieurs semaines et s'avérer particulièrement onéreux (entre 25 euros et 150 euros par ligne selon la banque).

LIRE, VOIR, ÉCOUTER



LA FEMME ENDETTÉE

En mêlant ethnographie, enquêtes statistiques et récit engagé, Isabelle Guérin révèle une autre face du capitalisme, fondée non sur l'abstraction financière, mais sur la honte, l'épuisement et la discipline des femmes. Elle éclaire aussi le patriarcat comme un régime de dette permanente. Éditions La découverte, 256 pages, 22,50 euros

VIVRE LA DETTE



Consommer, survivre, rembourser... les chiffres officiels du crédit bancaire cachent une multitude d'emprunteurs et d'emprunteuses. De la classe populaire brésilienne aux femmes prises au piège de la dépendance économique, pourquoi et comment vit-on à crédit ? 4 épisodes de 32 min, disponible sur France culture



LE (VRAI) SECRET POUR DEVENIR MILLIARDAIRE

Pour monter un véritable empire commercial multinational, et pas une petite start-up de rien du tout, l'astuce ne se trouve pas dans votre mindset visionnaire mais au cœur de la mondialisation. Cet épisode de Corporate, de Blast, vous donne toutes les clés. 23 min, en accès libre sur blast-info.fr

Votre exemplaire gratuit!

TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « LA FEMME ENDETTÉE ».

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité

La finance de l'ombre

Ils mènent des activités similaires à celles des banques mais n'appartiennent pas au système bancaire traditionnel.

Morgane Kubicki

Quand on parle de shadow banking, on imagine des couloirs obscurs et des transactions à l'abri des regards... La réalité est nettement moins mystérieuse. L'ancien gouverneur de la réserve fédérale américaine donne une définition assez claire de cette finance de l'ombre (traduction francophone de shadow banking) : « *le shadow banking correspond à une série d'institutions et de marchés financiers qui mènent des activités bancaires classiques sans être des banques, et donc à la marge des régulations et garanties en vigueur* ».

Pour démystifier ce système, on parle d'ailleurs depuis une dizaine d'années d'intermédiation financière non-bancaire (IFNB) plutôt que de « finance de l'ombre ». Ces activités représentent aujourd'hui près de la moitié des actifs financiers mondiaux.

La banque sans les règles

Pour comprendre ce qui se trame dans ce monde parallèle, il suffit de penser à ce que fait une banque traditionnelle : elle collecte des dépôts, prête à long terme, et bénéficie de filets de sécurité comme les garanties de dépôt ou l'accès à des liquidités d'urgence auprès des banques centrales. Elle peut aussi prêter plus qu'elle n'a de dépôts.

Les acteurs et actrices du *shadow banking*, de leur côté, collectent des fonds auprès d'investisseur-euse-s – parfois institutionnels, parfois particuliers – puis utilisent cet argent pour prêter, investir ou structurer des produits financiers. Les fonds collectés sont investis et gérés. Les profits générés servent à rémunérer les investisseur-euse-s et l'institution pour son rôle d'intermédiaire. Pas de création monétaire, pas de dépôts garantis, pas non plus de soutien des banques centrales en cas de crise.

Concrètement, il s'agit de toute sorte de structure financière qui intermédie l'argent sans passer par une banque traditionnelle. Les fonds monétaires, par exemple, collectent de l'argent auprès d'investisseur-euse-s et achète avec cela des titres financiers comme des obligations. Les fonds spéculatifs, aussi appelé « *hedge funds* », eux, prêtent à des entreprises que les banques jugent trop risquées ou achètent des produits particulièrement complexes.

Le shadow banking a massivement alimenté la bulle financière américaine qui a éclaté en 2007.

La crise

Sur le plan positif, ces acteurs contribuent à élargir l'accès au financement : des jeunes entreprises ou sociétés qui ne rentrent pas dans les critères stricts des banques traditionnelles. Mais certaines activités de la finance non bancaire sont porteuses de risques. La crise financière de 2007-2008 est d'ailleurs intrinsèquement liée à cette finance qui a pris des risques excessifs sans filet de sécurité.

Avant l'éclatement de la crise, le shadow banking a en effet massivement alimenté la bulle financière américaine en rachetant les crédits immobiliers risqués accordés à des personnes qui n'avaient pas la capacité de rembourser. Les fonds spéculatifs, qui n'avaient pas de réserve en cas de problème, ont rapidement été mis dans l'embarras à l'éclatement de la crise quand les investisseur-euse-s ont perdu confiance et voulu récupérer leur mise.

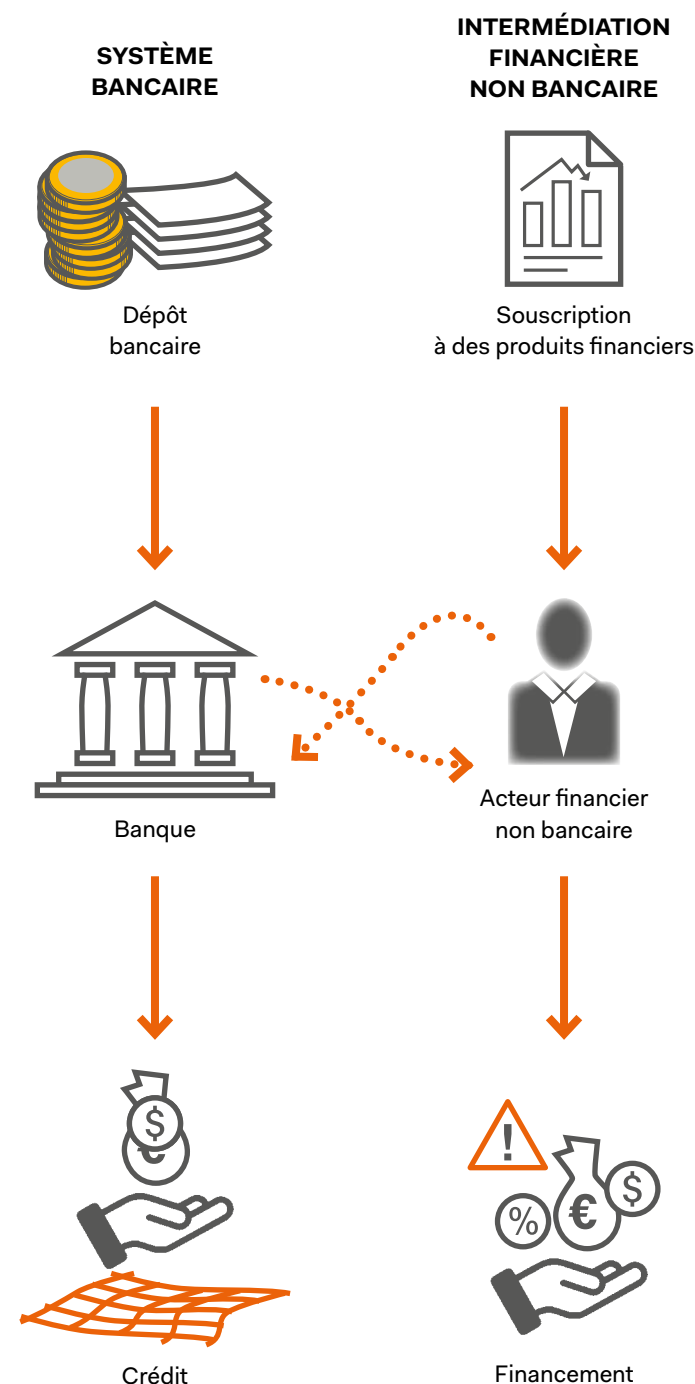
Avant 2008, des banques avaient aussi pris soin de déplacer des prêts risqués vers des structures externes non bancaires pour qu'ils n'apparaissent plus dans leurs comptes. Sur le papier, elles semblaient plus solides et pouvaient prêter davantage. Mais quand ces prêts ont cessé d'être remboursés, ces structures ont vacillé et les banques ont dû intervenir.

Ces intermédiaires financiers restent encore souvent des filiales de banques ou de sociétés d'assurances. Les relations avec les banques traditionnelles sont très étroites.

La régulation

Les autorités de supervision sont vigilantes quant à la croissance de ce marché. Les activités ne sont en effet pas soumises aux mêmes exigences réglementaires que les banques, que ce soit au niveau des réserves ou de transparence. On estime ainsi que le blanchiment et le financement du terrorisme y jouent un rôle important. Aux îles Caïman, l'intermédiation financière non bancaire représente 90 % des actifs du pays.

À mesure que ce secteur prend une place de plus en plus importante dans le financement de l'économie et renforce ses liens avec les banques traditionnelles, la nécessité d'un encadrement solide devient évidente. Sans règles adaptées, les difficultés rencontrées par un acteur pourraient rapidement se propager aux autres et fragiliser l'ensemble du système financier : c'est ce qu'on appelle le risque systémique. Pour éviter ce scénario, les instances internationales plaident en faveur de règles communes, claires et proportionnées, reposant sur un principe simple : mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles. ■



POUR ALLER PLUS LOIN : « COMPRENDRE LE SHADOW BANKING », MORGANE KUBICKI, MARS 2026, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



« L'euro numérique va fragiliser les banques »

La version digitale de nos pièces et billets doit nous rendre indépendants des entreprises de paiement comme Visa ou Mastercard. Mais cet outil ne plait pas aux banques qui mènent une intense campagne de lobbying.

Morgane Kubicki

Aujourd'hui, la grande majorité des paiements numériques en Europe dépend d'entreprises privées et américaines. Visa, Mastercard, PayPal ou Apple Pay... L'accès quotidien à notre argent repose sur des acteurs commerciaux soumis à des pressions politiques étrangères. Ce n'est pas de la fiction, une décision géopolitique, une sanction ou un conflit commercial pourrait, du jour au lendemain, fragiliser la chaîne de paiement.

Face à ce risque, la Banque centrale européenne prépare sa solution : l'euro numérique. L'idée est simple : créer une version numérique de l'argent liquide, émise et garantie par une institution publique. Comme les billets, cet euro numérique serait de la monnaie publique, accessible à tou-te-s, utilisable partout, sans dépendre d'un acteur privé. Et ça, ça ne plait pas aux banques.

Monnaie privée, monnaie publique

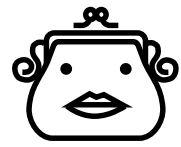
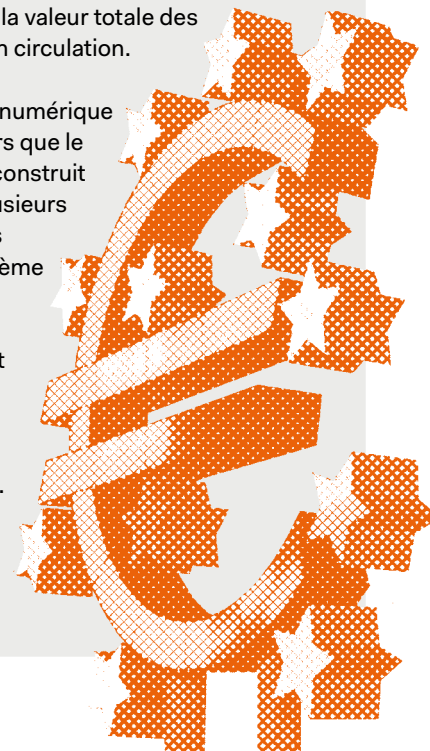
Contrairement aux pièces et billets dans notre portefeuille, l'argent que nous avons sur nos comptes n'est pas de la monnaie publique. Il s'agit de monnaie privée, émise par une banque commerciale, sorte de créance que nous avons sur la banque. Chacun-e d'entre nous utilise couramment les deux types de monnaie. Lorsque nous retirons des billets au distributeur, nous convertissons de la monnaie privée de notre compte à vue en monnaie de banque centrale. Lorsque nous déposons des billets sur notre compte à vue, nous transformons de la monnaie publique en monnaie privée. Vous avez confiance en votre banque pour qu'elle vous « rembourse » et, elle, utilise vos dépôts pour accorder des crédits. C'est le cœur de leur modèle économique.

Avec l'euro numérique, une partie des dépôts pourrait être convertie en monnaie publique numérique, un peu comme quand on retire du liquide à un distributeur. Pour les banques, cela pose un problème : moins de dépôts signifie moins de ressources bon marché pour financer les crédits.

Depuis le lancement du projet, les banques et géants du paiement mènent donc une intense campagne de lobbying pour affaiblir l'euro numérique en utilisant l'argument de la stabilité financière. En période de crise, les citoyen-ne-s pourraient en effet massivement convertir leurs dépôts en euros numériques, mettant en danger le secteur.

Pour ne pas y perdre leurs précieuses liquidités, les banques ont demandé à ce que la détention d'euro numérique soit limitée à 500 euros par personne, autant dire rien. La Banque centrale européenne parle d'un montant de 3 000 euros, pas grand-chose. À titre de comparaison, si les 346 millions d'habitant-e-s de la zone euro (bébés compris) détenaient un compte en euros numériques de 3 000 euros, le montant total des euros numériques en circulation serait de 1 038 milliards d'euros, soit un peu moins que la valeur totale des billets en euros actuellement en circulation.

Et puis pourquoi créer un euro numérique public, risqué et complexe, alors que le secteur privé européen a déjà construit une solution ? Depuis 2024, plusieurs grandes banques européennes mettent en avant Wero, un système de paiement développé par l'European Payments Initiative (EPI). Techniquement, il permet des paiements instantanés entre particuliers et, à terme, chez les commerçants, via une application bancaire ou mobile. Mais s'il est européen, il reste un système de paiement privé opéré par les grandes banques européennes. ■



Un compte en banque sans banque

Chère Tante Oseille, j'ai entendu parler du compte Nickel. Ce n'est pas très cher. Je n'aime pas vraiment les banquiers et les banquières, mais ouvrir un compte ailleurs que dans une banque... je n'ai pas confiance.

Tante Oseille vous répond

Tu as sûrement vu des publicités pour ce compte depuis que Nickel est disponible dans tous les bureaux de poste en plus des librairies où il était déjà possible d'ouvrir un compte. Son offre est très réduite par rapport aux banques traditionnelles. Tu pourras avoir un compte courant avec un numéro belge, une carte de débit qui te permettra de faire des achats en ligne ou en magasin, et c'est tout. Pas de compte d'épargne, pas de crédit et pas non plus de possibilité d'aller un peu en négatif sur son compte.

L'avantage ? Il est plus facile d'ouvrir un compte Nickel pour les personnes qui ont des papiers provisoires ou pour les interdits bancaires. Tu bénéficies aussi d'un peu plus de 1 150 points de vente où tu peux déposer ou retirer de l'argent liquide. Ces lieux sont plus répandus que les agences bancaires ! Les client-e-s de Nickel effectuent en moyenne trois visites par mois dans les points de vente, principalement pour déposer des espèces, en retirer et parfois pour remplacer sa carte de débit.

Mais attention, ce service n'est pas gratuit. Le dépôt d'espèces te coûtera 3 % du montant déposé. Les trois premiers retraits mensuels d'argent dans un point Nickel sont gratuits, puis il faut compter 0,50 euro par retrait ensuite. Si tu décides de retirer de l'argent ailleurs que dans un point Nickel, dans un distributeur par exemple, le retrait te coûtera 1,5 euro.

Et ce n'est pas vraiment une solution pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec le numérique. Car, s'il peut être ouvert chez un prestataire où l'on obtient sa carte de débit et on dépose et retire de l'argent liquide, tout le reste se passe en ligne. Pas question d'amener son virement papier chez un prestataire, si c'était ton intention.

Aujourd'hui, le compte Nickel est le compte principal pour la moitié des client-e-s, principalement des personnes confrontées à des difficultés économiques et sociales. Le solde moyen sur le compte est d'ailleurs faible, environ 400 euros.

Pour ce qui est de ta crainte bancaire, Nickel n'est pas une banque, mais un établissement de paiement. Par contre, il appartient à une banque. Le service a été racheté il y a bientôt 10 ans par BNP Paribas et c'est là que Nickel conserve l'argent dans un compte dédié. Si le service devait faire faillite, tu pourrais donc récupérer ton argent. ■

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FINANCITE.BE/ACTUALITE/23-MODULES-POUR-DEVENIR-EXPERTE-DU-QUOTIDIEN

« On devient le casino qui ne perd jamais »

BRUNO FIERENS est l'un des nombreux actionnaires familiaux du groupe Ackermans & van Haaren et membre de *Millionaires for Humanity*

À l'occasion du Forum économique mondial à Davos, 400 millionnaires et milliardaires de 24 pays différents ont signé une lettre ouverte pour réclamer aux gouvernements du monde une augmentation des taxes sur le patrimoine. Bruno Fierens fait partie des rares Belges à l'avoir signée.

Propos recueillis par Hicham Bekkali

On entend différentes expressions : riches, super-riches, ultra-riches... Est-ce important pour vous de bien nommer les choses ?

Je n'utilise le mot « très fortuné », qui est moins confrontant selon moi. Mais oui, les mots qu'on utilise sont importants. Je pense qu'il est urgent de créer un débat de société sur l'argent et sur l'accumulation de la richesse. Il est très compliqué de parler d'argent dans notre société. C'est émotionnel à tous les niveaux et on se retrouve très vite dans une dynamique accusatrice d'un côté et défensive de l'autre. Selon moi, le problème n'est pas « les riches », mais la richesse excessive et l'accumulation malsaine. Nous avons besoin d'un système réellement équitable. Aujourd'hui, le débat public fonctionne souvent par slogans, alors que la question mérite une conversation plus posée, plus honnête, plus structurée.

Qu'est-ce qui vous a poussé à prendre position ?

De par ma formation en sciences politiques, j'ai toujours été intéressé par la société et son fonctionnement. En même temps, j'ai toujours été inconfortable avec le récit habituel que j'entendais autour de moi selon lequel il serait malhonnête de taxer la fortune. En me renseignant sur les inégalités, je suis tombé sur des phrases dans lesquelles je ne me reconnaissais pas. Comme cette idée que les personnes fortunées passent leurs nuits à chercher comment faire encore plus d'argent avec leur argent. C'est très réducteur. Je me suis alors posé la question : quel est mon rôle, que ça me plaise ou non, en tant que personne très fortunée sans mérite, dans ce système ? Ce qui m'intéressait, ce n'étaient pas seulement les grandes analyses macroéconomiques, mais les microdynamiques qui produisent ces écarts. Le déclic a été très concret quand j'ai voulu renoncer à ma voiture à Bruxelles et passer à des modes de mobilité plus durables. J'ai découvert la prime Bruxell'Air qui varie entre 566 euros pour les plus hauts

revenus et 1 000 euros pour les revenus bas. À ma grande surprise, j'ai bénéficié de la prime maximale. En réalité, étant indépendant, mon salaire déclaré est relativement faible et la prime est calculée uniquement sur cette base. L'État n'a pas pris en compte mes autres revenus, issus du capital. Ai-je droit à cette prime ? Oui. Ai-je droit à la prime maximale ? Mille fois non. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à chercher une plateforme pour plaider pour une taxation plus équitable.

Pourquoi maintenant ?

C'est le bon moment. La Belgique peut encore éviter ce qu'on voit aux États-Unis ou en France. Nous n'avons pas encore un Bolloré ou un Stérin, mais les symptômes commencent à être visibles. Il est encore temps d'ouvrir un vrai débat. Si on attend que la situation devienne explosive, il sera trop tard pour agir calmement.

On pourrait aussi rendre l'impôt plus progressif, égaliser l'impôt sur le revenu et sur le capital, effacer la dette, réformer les règles sur la propriété, la taxe sur l'héritage... Pourquoi cette taxe sur la fortune ?

Parce qu'aujourd'hui, le travail est beaucoup plus taxé que le capital et qu'à partir d'un certain niveau de richesse, le système devient même régressif. Il arrive un moment où le pourcentage le



plus élevé de patrimoine paie proportionnellement moins d'impôts que des catégories situées en dessous. Je ne plaide pas forcément pour plus de taxes, on est déjà très taxé en Belgique, mais pour une taxation plus équitable et un meilleur équilibre entre le travail et le capital. Si l'on regarde l'histoire, les grandes réductions d'inégalités ne se sont presque jamais faites de manière pacifique. Elles se sont produites à travers des resets : la guerre totale, la révolution, la pandémie ou l'effondrement d'un État. Ce sont à chaque fois des moments de violence et de destruction. Si les inégalités continuent d'augmenter, on va vers une société très fracturée. À terme, cela devient dangereux pour la démocratie elle-même.

On entend parfois qu'une taxe sur la fortune découragerait l'investissement et l'esprit d'entreprise. Que répondez-vous ?

Je crois qu'on mélange beaucoup de choses. L'entrepreneuriat a un rôle très important, je viens moi-même d'une famille d'entrepreneur-euse-s et je suis pro-entrepreneur-euse. Mais à partir d'un certain niveau de richesse, on ne parle plus de la même chose. On peut miser sur tous les chevaux en même temps et sortir gagnant quoi qu'il arrive. On devient le casino qui ne perd jamais. Dans ces conditions, le discours sur la prise de risque ne tient plus vraiment.

Quand on est très fortuné, on peut miser sur tous les chevaux en même temps.

Selon vous, quels sont les obstacles actuels à une telle taxe ? Pourquoi les politiques ont du mal à sauter le pas ?

Il y a trois dynamiques qui bloquent le passage à l'acte. D'abord un déni : beaucoup de gens n'imaginent pas ce que représentent réellement les très grandes fortunes. Même chez les personnes fortunées, il faut vouloir le voir, et c'est inconfortable. Ensuite, un dilemme moral : on sent qu'il y a un problème, mais on évite le sujet. On bascule vers d'autres débats – l'inefficacité de l'État, l'entrepreneuriat, la philanthropie – qui sont importants, mais qui servent souvent à éviter la question centrale. Enfin, l'absence de vrai débat. On en parle beaucoup, mais avec des slogans et des clichés. On ne construit pas une discussion solide, au-delà des simplismes.

À partir de quel niveau de patrimoine une taxation devient-elle pertinente ?

Je ne sais pas, et ce n'est pas à moi de le définir. Mais il devrait être possible de déterminer à partir de quel niveau des dynamiques de renforcement se mettent en marche et rendent l'accumulation problématique. On arrive facilement à fixer des minimums (des salaires minimums, des barèmes) mais dès qu'il s'agit de réfléchir à des limites vers le haut, cela semble impossible. Je n'ai pas l'impression qu'on cherche réellement ce chiffre.

Que diriez-vous aux personnes qui aspirent à devenir riches un jour et qui sont opposées à l'instauration de telles taxes sur le patrimoine ?

Je ne sais pas vraiment répondre. Il y a une petite part de moi qui aurait presque envie de dire « fais ce que tu veux, de toute façon tu n'atteindras jamais ce niveau-là. » Mais ce n'est pas le fond du problème. On parle beaucoup d'ascenseur social, mais on est en train de le détruire. Il existe des dynamiques humaines inévitables, aider ses enfants, transmettre des codes et on ne va pas reprocher aux parents de le faire. Là où j'ai un problème, c'est quand on institutionnalise l'accroissement des inégalités. Les écoles privées en Angleterre en sont un exemple. Et pour moi, on fait la même chose au niveau des taxes : on institutionnalise un accroissement des inégalités. ■

ANALYSE Niveau de prise de tête

Faire mieux que les banques

Si elles continuent de financer les organisations à but non lucratif, les banques ont diminué de 77 % le volume de crédit qu'elles apportent aux sociétés de l'économie sociale.

Bernard Bayot

Il est assez rare que l'adjectif solidaire soit associé à la finance. Pourtant, nous sommes 2,2 millions de personnes physiques, soit 18,6 % de la population, à contribuer directement à la finance solidaire. Nous fournissons, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à des projets sociaux de fonctionner.¹

A la différence de la finance responsable qui intègre des critères non-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions d'investissement et les place donc au même niveau que les critères financiers, la finance solidaire affirme la prééminence de ces aspects non-financiers. Pour le dire autrement, elle soumet la finance aux objectifs du contrat social. La finance solidaire n'est pas désintéressée, il ne s'agit pas de dons. Elle suppose une contrepartie en faveur de celle ou celui qui met son épargne au service d'un projet, comme le droit à un dividende ou des intérêts. Pour autant, elle n'ouvre pas le droit de s'enrichir sans limite en cherchant le profit à tout prix.

Nonante-huit pour cent des bénéficiaires de cette finance solidaire sont des organisations à but non lucratif (associations et fondations). Ce pourcentage très élevé s'explique essentiellement par le fait que les entités concernées sont très nombreuses puisque la Belgique ne compte pas moins de 150 247 organisations à but non lucratif. Les autres entités juridiques, mutuelles, coopératives et autres, qui entrent dans le champ de la finance solidaire ne sont quant à elles que 953 à la fin 2024, soit 1 % seulement de l'ensemble des bénéficiaires. Par contre, si les organisations à but non lucratif sont prédominantes, le volume de financement qui les concerne l'est proportionnellement beaucoup moins.

Par nature, les organisations à but non lucratif se financent par des prêts qu'elles obtiennent. Le volume de ceux-ci a grandi de 53 % en dix ans. Le volume total du financement solidaire octroyé aux sociétés (coopératives, mutuelles et autres) a augmenté de 39 % au cours de la dernière décennie, croissance un peu inférieure donc à celle des organisations à but non lucratif. Ce financement est constitué des prêts mais aussi du capital qu'elles lèvent.

C'est clairement cette deuxième méthode de financement qui est de plus en plus privilégiée, passant de 61 à 89 % du financement total qu'elles obtiennent.

Face au désengagement des banques, la part des citoyen-ne-s augmente.

Les banques, premières solidaires

Les banques qui sont les premières contributrices de la finance solidaire apportent 47 % des crédits. L'évolution montre toutefois un désengagement. Si elles continuent de financer les organisations à but non lucratif, elles ont diminué de 77 % le volume de crédit qu'elles apportent aux sociétés ces dix dernières années. Il en résulte un risque de tension ingérable entre la nécessité grandissante pour la finance solidaire de soutenir les activités qui visent l'intérêt général, comme la protection sociale, la culture, la lutte contre la détérioration de notre environnement, la santé, et ce désengagement du secteur bancaire.

Les entreprises peuvent aussi faire appel aux financeurs publics et aux intermédiaires financiers solidaires. Ces spécialistes de la finance solidaire utilisent le capital pour accorder des financements. En valeur absolue, ces derniers ont plus que doublé

en dix ans, passant de 49,4 à 103,8 millions d'euros, mais cela représente à peine 0,7 % de la finance solidaire. Ils ont vocation à couvrir une partie des « angles morts » de financement, non couverts par les organismes de crédit classiques. Mais leur activité de financement demeure encore très faible.

En réalité, face au désengagement des banques, on remarque un financement toujours plus important de la part des citoyen-ne-s. Les personnes physiques qui contribuent directement au financement des entités bénéficiaires, apportent 39 % de la finance solidaire, essentiellement du capital pour les coopératives. Les sociétés ont de moins en moins de prêts et plus d'apport en capital.

La solidarité, ça rapporte ?

La rentabilité économique entreprises de la finance solidaire s'élève en 2024 à 7,97 %. Il est en général considéré que la fourchette entre 5 et 10 % correspond à une rentabilité correcte, ce qui a été le cas au cours de la décennie à l'exception de deux années au-delà de 10 %, ce qui correspond à une bonne rentabilité. On constate toutefois que les organisations à but non lucratif ont connu une rentabilité environ trois fois plus élevée que celle des sociétés au cours des dix dernières années. Avec une moyenne de 11,42 % les premières ont connu une bonne rentabilité tandis que celle des secondes a été faible.

Le profit limité qui est une valeur essentielle des entreprises d'économie sociale est bien la conséquence de cette rentabilité modérée, mais aussi d'un choix dans l'affectation de la plus-value générée : le bénéfice généré par les bénéficiaires de la finance

DE LA SANTÉ À LA RÉPARATION DE VÉHICULES

La répartition selon les activités économiques bénéficiaires montre un secteur financé à hauteur de 47 %, celui de la santé humaine et de l'action sociale. Viennent ensuite les activités financières et d'assurance (28 %) et ensuite, à hauteur de 4 à 5 % chacun, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, celui du commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles et celui de l'enseignement. Ces cinq secteurs d'activités concentrent ensemble 90 % de la finance solidaire. ■

solidaire était de 961 millions d'euros en 2024 mais seulement une faible partie de celui-ci, 5 %, a rémunéré les apports de capital fourni par les contributeurs.

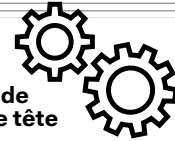
Les coopératives qui bénéficient de la finance solidaire ont, sous la forme de dividendes, rémunéré les apports de capital dont elles ont bénéficié à hauteur de 0,88 % en moyenne sur les revenus 2024. Sur les dix dernières années, le dividende annuel moyen a été de 1,04 %. Ce choix a pour effet de conserver une large partie de la plus-value au sein de l'entreprise. ■

1. La finance solidaire vise à offrir le financement nécessaire à des activités qui donnent la priorité aux personnes et au travail plutôt qu'au capital. Ces activités sont généralement regroupées sous le terme d'économie sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN : RAPPORT SUR LA FINANCE SOLIDAIRE, BERNARD BAYOT, MARS 2026, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



© Unsplash



On peut être exclu-e bancaire sans vivre dans la précarité

Le nombre de services bancaires de base (SBB) n'a jamais été aussi élevé avec 109 150 comptes fin 2024, soit une augmentation de 17,7 % en un an.

Anne Fily

Au début des années 2000, environ 40 000 adultes ne disposaient pas d'un compte à vue en Belgique. Les raisons de ne pas avoir de compte sont multiples : on peut avoir été interdit bancaire, ne pas avoir les bons papiers pour en ouvrir ou avoir vu son compte unilatéralement fermé par sa banque. Pourtant, se passer des banques au quotidien est illusoire. Pour remédier à ce problème, la Belgique a instauré en 2003 le service bancaire de base (SBB). À tarif modique, à destination des personnes non-bancarisées et aux ressources limitées, ce service permet d'effectuer les opérations bancaires de base : dépôts, retraits, virements, carte de débit, extraits de compte. À l'époque, ce service constituait une petite révolution.

Depuis, la loi oblige toutes les banques qui proposent des comptes à vue d'offrir un service bancaire de base (SBB) à toutes les personnes non bancarisées qui en font la demande, à la condition qu'elles résident légalement en Belgique ou dans un Etat membre de l'Union européenne. Si toutes ont l'obligation d'en offrir, le nombre de banques qui avaient ouvert un de ces comptes ne cessait de diminuer chaque année pour n'en concerner plus que neuf en 2020. En 2024, douze banques ont ouvert de nouveaux services bancaires de base. Et le nombre total de SBB à la fin 2024 est passé à 109 150 comptes ce qui constitue un nouveau record (+17,7 % en un an).

C'est d'abord l'ouverture de comptes aux réfugié-e-s ukrainien-ne-s en 2022 qui explique la très forte augmentation du nombre de nouveaux SBB. Le Conseil de l'Union européenne avait en effet décidé d'instaurer une protection temporaire assortie de droits associés aux personnes qui vivaient en Ukraine avant le 24 février 2022. Parmi ces droits se trouve celui de pouvoir accéder à un compte de paiement de base. Au 5 juillet 2022, la fédération du secteur financier faisait ainsi état de l'ouverture de 23 309 comptes ouverts à des réfugié-e-s ukrainien-ne-s, dont 12 888 services bancaires de base.

Belfius ouvre la moitié des services bancaires de base

C'est Belfius qui gère la majorité de ces comptes. Fin 2024, la banque avait ouvert 8 330 des 12 888 services bancaires de base accordés à des réfugié-e-s ukrainien-ne-s. En 2024, l'essentiel des nouvelles ouvertures a été le fait de Belfius avec 80,46 % des nouveaux SBB contre 58,05 % en 2023 et 46 % en 2022. La banque gère aujourd'hui plus de 55 % des services bancaires de base ouverts. Cette hausse s'explique par le fait que la banque a récemment changé de politique et considère désormais qu'une personne bénéficiant d'un droit de séjour temporaire ne peut ouvrir qu'un service bancaire de base et plus un compte ordinaire.



© Clay Banks - Unsplash

bpost banque, qui était jusqu'en 2023 le deuxième pourvoyeur de SBB, a disparu. Sa clientèle a été reprise par BNP Paribas Fortis. La disparition de la première, banque réputée pour servir l'ensemble de la population, faisait craindre que le public fragile ne pousse pas les portes de BNP Paribas Fortis, banque peu intéressée par ce profil. Cela s'est vérifié avec seulement 1 397 nouveaux SBB ouverts en 2024, ce qui est bien inférieur à ce que pratiquait bpost banque avant d'être rachetée. Il semble donc que l'essentiel des services bancaires de base détenus par BNP Paribas Fortis sont en fait d'anciens comptes gérés par bpost banque.

Pour Belfius, une personne bénéficiant d'un droit de séjour temporaire ne peut ouvrir qu'un service bancaire de base.

Un accès étendu

En 2024, l'accès au SBB avait été étendu à toutes les personnes de nationalité belge résidant en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne qui ont été radiées du registre de la population belge depuis moins de dix ans. Le médiateur financier avait eu à traiter plusieurs dossiers de clôture des comptes de client-e-s qui ne résidaient plus en Belgique et qui étaient dès lors confrontées à des difficultés pour percevoir leur pension, des indemnités d'assurance ou des versements de leurs mutuelles.

Le critère de la nationalité belge est désormais retenu à la place de celui de la résidence en Belgique, lequel conduisait à des fermetures abusives de comptes ou à des refus d'ouverture au nom d'une interprétation trop restrictive par les banques des règles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces récentes dispositions ne s'appliquent malheureusement pas aux non-Belges qui ont longtemps séjourné légalement en Belgique avant de s'installer dans un pays non-membre de l'UE alors qu'ils-elles peuvent avoir conservé des attaches ou des intérêts en Belgique.

En 2024, 17 ouvertures de services bancaires de base demandées ont été refusées. Dans 87,5 % de ces cas, le refus est justifié par la détention d'un autre compte courant et dans 12,5 % des cas en raison d'antécédents négatifs avec la banque. Dans le même temps, 10 138 SBB ont été résiliés, en grande majorité à la demande de leurs titulaires (98,67%) selon le rapport du médiateur financier. Mais il faut préciser que ces chiffres ne concernent que les refus par écrit. Les refus oraux, eux, ne sont pas comptabilisés, ce qui ne permet pas aux personnes concernées de faire valoir leurs droits. ■

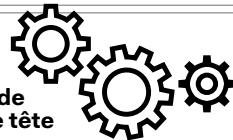
UN ACCÈS ÉTENDU

La Belgique a jusqu'à présent persisté à limiter l'accès au SBB aux personnes disposant d'une petite épargne alors que la Directive relative au compte de paiement prévoit que l'accès au compte de paiement assorti de prestations de base doit être possible quelle que soit la situation financière de la personne qui en fait la demande, telle que son statut professionnel, son niveau de revenu, son historique de crédit ou sa faillite personnelle. Il n'y a donc pas lieu de maintenir une condition liée à une épargne maximale. En 2024, la Commission européenne a interpellé la Belgique en raison de la transposition non conforme de la Directive de 2014 sur ce point. La loi belge devrait être modifiée sous peu. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : RAPPORT SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE EN BELGIQUE, ANNE FILY, DÉCEMBRE 2025, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

ANALYSE

Niveau de prise de tête



Une défense durable

Un grand débat tient en haleine le monde de la finance durable depuis le début de la guerre en Ukraine : le secteur de la défense est-il compatible avec l'investissement durable ?

Audrey Degée

À l'été 2025, le groupe bancaire BPCE fait un pari : émettre une obligation entièrement dédiée au secteur de la défense. L'idée est calquée sur les obligations vertes. Avec ces dernières, une entreprise fait un vaste emprunt qui lui permet de financer exclusivement des projets écologiques. Appliqué au secteur de la défense, une « obligation de défense » doit permettre de financer des entreprises de toute la chaîne de valeur de la défense et la sécurité européenne. Et pour BPCE, cela fonctionne.

Le groupe visait initialement un montant de 500 millions d'euros, rapidement relevé à 750 millions face à la demande. Son obligation a été sursouscrite à 2,8 milliards d'euros par 140 investisseur-euse-s. Dans la foulée, le fonds d'investissement public lituanien, bientôt rejoints par Bpifrance et le Luxembourg, ont lancé ces obligations fléchant les fonds vers des projets militaires prédéterminés.

Il faut dire qu'en Europe, les investissements militaires augmentent. Des pays membres de l'OTAN se sont engagés à augmenter leurs dépenses de défense à 5 % du PIB d'ici 2035. Pour y parvenir, il faut orienter le capital vers cette nouvelle priorité.

Transparence et dommages

Investir dans l'armement et la défense militaire n'est pas interdit (en dehors des armes controversées, lire ci-contre). Mais la logique des fonds « durables » qui souhaitent financer ces activités pose question. Leur logique est la suivante : ces entreprises contribuent à la protection, la souveraineté et donc l'avenir des pays.

Pourtant, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une boussole pour déterminer ce qui est durable ou non. La transparence y est essentielle et le secret militaire semble incompatible avec ce principe. Intégrer la défense

dans un portefeuille « socialement responsable » met aussi à l'épreuve le principe fondamental du « Do No Significant Harm » (ne pas nuire, en français) : comment considérer durable une activité dont le cœur est la production d'armes ? Cela soulève une question de cohérence : un label « vert » ou « durable » perd de sa valeur s'il accepte que des obligations militaires soient considérées comme durables.

Comment considérer durable une activité dont le cœur est la production d'armes ?

Si la pression géopolitique incite certain-e-s investisseur-euse-s à financer la défense, la crédibilité de la finance durable est menacée. L'ONG Finance Watch alerte : considérer la défense comme « durable » risque de saper la confiance des investisseur-euse-s, de créer de la confusion et de détourner des capitaux des projets environnementaux et sociaux. Seules certaines activités civiles liées à la défense (cybersécurité, infrastructures critiques, protection civile) pourraient être examinées séparément. À l'inverse, intégrer les entreprises du secteur de la défense au sens large dans les fonds socialement responsables ne fait que transformer ce secteur en nouvelle source potentielle de profits. Il est donc crucial de maintenir des critères stricts d'exclusion et de contrôle afin de préserver la cohérence et l'intégrité des investissements socialement responsables ■

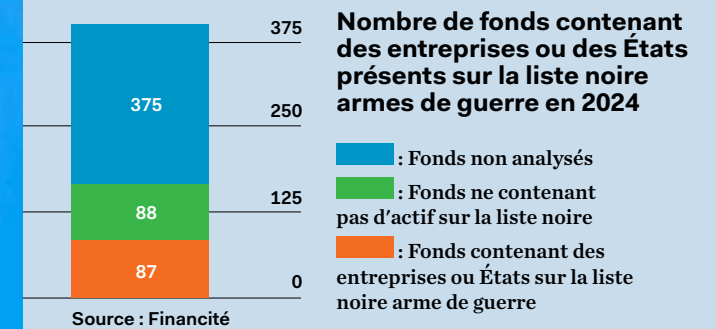
POUR ALLER PLUS LOIN : RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, A. DEGÉE, E. DE CAEVEL ET C. PROVOST, DÉCEMBRE 2025, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

LES FONDS DURABLES BELGES ONT INVESTI 138,4 MILLIONS D'EUROS DANS LES ARMES DE GUERRE

Financité a analysé ce que les fonds d'investissement dits « durables » commercialisés en Belgique ont réellement financé.

Sur les 175 fonds durables analysés en 2024, 87 fonds, soit 50 %, ont investi dans au moins un actif figurant sur la liste noire « armes de guerre ». L'encours total investi dans des entreprises ou des États présents sur cette liste s'élève à 138,4 millions d'euros, ce qui représente environ 1,35 % des 10,3 milliards d'euros d'encours total des fonds durables commercialisés sur le marché belge. Parmi ces armes se trouvent celles dites controversées qui font l'objet de la loi belge du 8 juin 2006 relative à l'interdiction du financement d'armes controversées. Cette dernière « interdit le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de [cette] présente loi en vue de leur propagation. »

Au 31 décembre 2024, 48 fonds (27 %) ont été identifiés comme investissant dans une entreprise ou un État actif dans les armes controversées, 21 % en 2023. Les autres fonds épinglés par la liste noire « armes de guerre » investissent dans des entreprises impliquées dans les armes nucléaires, au phosphore blanc ou dans des États sous embargo sur les armes. ■



BRUXELLES

Bruxelles **créative**



8Infini, vers un travail de qualité pour toutes et tous

En Belgique, malgré les politiques diverses de mise à l'emploi plus ou moins efficaces, des milliers de personnes restent durablement éloignées de l'emploi en raison d'un faible niveau de qualification, de parcours de vie fragilisés ou de barrières linguistiques et sociales. Face à ces réalités, le secteur de l'économie sociale joue un rôle important grâce notamment aux entreprises d'insertion socio-professionnelle qui proposent des dispositifs d'accompagnement, de formation et de remise à l'emploi qui conjuguent rentabilité économique et sociale.

La coopérative 8Infini, fondée en 2012, est l'une d'elles. Elle se donne pour mission de créer des emplois durables pour des personnes éloignées du marché du travail, en misant sur l'acquisition de compétences concrètes et l'accompagnement personnalisé.

Elle propose des services adaptés aux besoins des entreprises, nettoyage de locaux, assistance administrative, numérisation et dématérialisation de documents, ou encore traitement de supports audiovisuels, tout en utilisant ces activités comme tremplin vers l'emploi pour des publics parfois longtemps marginalisés.

À une époque où l'accès à l'emploi est un défi et où la pauvreté augmente à Bruxelles, 8Infini incarne une réponse concrète et ancrée dans la réalité.

WWW.8INFINI.BE

Renovassistance, une partie de la solution

À Bruxelles, il y aurait à peu près 6,8 millions de mètres carrés de logements et bureaux vides. Une surface record, surtout quand on sait qu'il manque des logements décentes et à faibles coûts pour beaucoup de Bruxellois et Bruxelloises.

L'ASBL Renovassistance l'a bien compris et porte depuis plus de trois décennies un projet à la fois social et urbain qui est une réponse à ce problème. Née en 1988 de la rencontre de bénévoles tels qu'architectes, entrepreneur-euse-s et citoyen-ne-s engagé-e-s, l'association s'est donné la mission ambitieuse de transformer des immeubles abandonnés en logements salubres à loyers modérés pour les familles à faible revenu.

En identifiant des bâtiments vacants et en négociant des baux à long terme avec les propriétaires, elle fait de la rénovation sociale un levier concret d'intégration et de dignité pour des ménages souvent exclus du marché locatif classique. Comment cela fonctionne ? Renovassistance limite les dépenses de logement des locataires à environ 30 % de leurs revenus, un seuil jugé soutenable pour des familles en situation précaire. Chaque candidature est examinée avec soin par des travailleur-euse-s sociaux-ales, et la gestion quotidienne des logements rénovés est confiée à une agence immobilière sociale agréée.

Si les subventions publiques couvrent une part des coûts de rénovation, le modèle repose également sur le soutien de dons et de prêts à taux plafonné pour financer le reste des travaux. S'intéresser au travail de Renovassistance, c'est regarder au-delà des chiffres de la crise du logement et découvrir une initiative qui réconcilie urbanisme, solidarité et engagement citoyen.

RENOVASSISTANCE.BE



WALLONIE

On veut des livres et des légumes



Agricovert, cultive la terre et le lien

Ici, pas d'intermédiaires superflus. Installée à Gembloux, la coopérative Agricovert s'est donné une mission claire : relocaliser l'alimentation en créant un lien direct entre les personnes qui produisent et celles qui consomment. Les coopérateurs et coopératrices – citoyen-ne-s comme agriculteur-rice-s – participent au financement de l'outil de production et partagent les risques liés aux aléas climatiques. En échange, ils et elles reçoivent des produits de saison cultivés selon les principes de l'agriculture biologique.

Le fonctionnement repose sur un engagement annuel. Les membres achètent à l'avance une part de la récolte, garantissant ainsi une stabilité financière à la ferme. Ce système, inspiré des modèles d'agriculture soutenue par la communauté, permet de se concentrer sur la qualité produite plutôt que sur la course aux volumes. Victime de son succès, Agricovert a très vite dû ouvrir des magasins bio en plus des paniers de légumes.

L'initiative défend une agriculture à taille humaine, respectueuse des sols et économiquement viable. Elle encourage aussi la transparence : les coopérateur-rice-s sont régulièrement invité-e-s à visiter les champs, comprendre les choix agronomiques et participer à certaines décisions.

Dans un contexte où les crises agricoles se succèdent et où la question de la souveraineté alimentaire gagne en importance, elle apparaît comme une réelle alternative.

Vous pouvez vous aussi rejoindre le projet de société défendu par Agricovert en prenant une ou plusieurs part(s) à 100 euros.

WWW.AGRICOVERT.BE

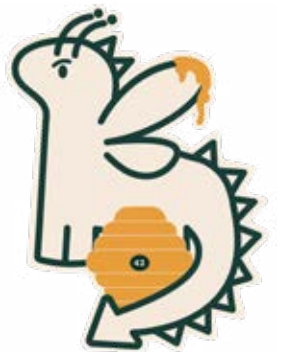
La Ruche montoise librairie du peuple

À Mons, au cœur du Borinage, la Ruche montoise a vu le jour pour répondre à une demande : un lieu où l'on a envie d'aller et de rester. Fondée sous forme de coopérative, il s'organise autour de cette librairie une communauté qui vient lire, écouter, poser des questions, débattre, créer, rire et boire un verre ou un café, mais pas que. La Ruche montoise permet à chacun-e de se retrouver, se ressourcer, rencontrer d'autres personnes qui ont la même envie de voir le monde changer.

La Ruche montoise s'inscrit dans la lignée des Maisons du peuple qui ont vu le jour à la fin du 19^e siècle en Belgique. Celles-ci mêlaient des activités culturelles et économiques à destination de la classe ouvrière. Des coopératives et des espaces de convivialité mais aussi des projets culturels ou éducatifs, les Maisons du peuple étaient un lieu d'expression sociale et politique qui reflétaient les luttes de leur époque. En incarnant un lieu de convivialité qui participe à faire émerger des idées et des pratiques répondant aux besoins des milieux militants et des luttes d'aujourd'hui, la coopérative est la parfaite héritière de ces lieux qui ont fait progresser la Belgique sur les questions sociales et de solidarité.

Aujourd'hui, vous pouvez investir dans la Ruche montoise en devenant coopératrice ou coopérateur à partir de 42 euros. Une autre manière de devenir militant.

LARUCHEMONTAISE.COM



Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
LABELFINANCESOLIDAIRE.BE

L'économie sociale réel moteur pour la Wallonie et Bruxelles

Dans son dernier État des lieux de l'économie sociale, l'Observatoire de l'économie sociale confirme le rôle croissant et structurant de ce secteur dans les économies wallonne et bruxelloise.

En 2024, l'économie sociale comptait environ 11 856 entreprises générant près de 230 000 emplois salariés, soit 13 % de l'emploi total dans ces deux régions. Cette part significative reflète non seulement l'importance quantitative du secteur, mais aussi sa capacité à créer et maintenir des emplois, puisque ce sont plus de 18 000 postes supplémentaires qui ont été créés depuis 2018.

L'économie sociale se déploie dans une grande diversité de secteurs : de l'action sociale à la santé, en passant par l'éducation, la culture et l'économie circulaire, ce sont des secteurs qui répondent souvent à des besoins sociaux non pris en charge par le marché classique.

Les entreprises d'économie sociale s'implantent souvent dans des zones moins dynamiques.

Un des enseignements majeurs de l'édition 2024 de l'état des lieux est la résilience accrue des entreprises d'économie sociale par rapport à l'économie traditionnelle. Parmi celles créées depuis le début des années 2000, seulement 25 % ont cessé leurs activités, contre environ 40 % dans le secteur privé classique. Leur durée de vie médiane est presque deux fois plus longue, ce qui suggère une stabilité structurelle, liée à des modes de gouvernance démocratiques et à une finalité sociétale orientée vers l'intérêt collectif.



© Unsplash

De plus, les entreprises d'économie sociale ont tendance à s'implanter dans des zones où l'économie classique est moins dynamique. Cette répartition contribue à renforcer la cohésion sociale et économique locale, en garantissant un accès à l'emploi et à des services à des populations pouvant être plus vulnérables.

Enfin, le rapport souligne aussi l'intérêt croissant porté à l'économie sociale au niveau européen, où des initiatives visent à harmoniser les statistiques du secteur. Cela reflète une reconnaissance internationale du secteur comme levier de développement durable, inclusif et résilient, particulièrement pertinent face aux crises économiques, climatique et aux inégalités sociales croissantes auxquelles nous sommes toutes et tous confronté-e-s. ■

POUR ALLER PLUS LOIN :
OBSERVATOIRE-ES.BE

Le risque climatique

Le 13 février, la Banque centrale européenne (BCE) a épinglé une banque pour non-respect de ses obligations en matière d'évaluation des risques liés au climat et à l'environnement.

Morgane Kubicki

Ce n'est pas la première fois que la BCE impose une sanction financière à une banque. Mais le groupe mutualiste est la première banque française visée

Ne pas assez avoir pris en compte le changement climatique coûtera plus de 7 millions d'euros au Crédit agricole.

Toute l'année, les banques sont censées suivre l'évolution des risques climatiques. Pas que la Banque centrale européenne se préoccupe particulièrement du fait qu'elles ne fassent pas des investissements qui détruiront la planète. Ce qui intéresse l'institution qui les supervise, c'est avant tout la stabilité financière. Le climat est un « risque ». Un risque physique, comme des inondations, la pollution, la sécheresse ou l'atteinte à la biodiversité. Imaginez une usine qui perd son bâtiment dans des eaux torrentielles ou une exploitation agricole qui ne reçoit pas une goutte de pluie. Le risque peut aussi être « de transition », c'est-à-dire les nouvelles réglementations ou technologies qui pourraient avoir un impact sur les investissements de la banque et donc sur la stabilité financière.

pour la surveillance des risques liés au climat et à l'environnement. Jusqu'ici, le motif des astreintes concernait plutôt les exigences de capital trop faibles ou des risques de crédit mal évalués. En sanctionnant le Crédit Agricole, la Banque centrale européenne acte concrètement le lien entre le risque climatique et la stabilité financière de la zone euro.

Pour le Crédit Agricole, cette demande nécessitait un niveau de données important et des travaux lourds qui n'ont juste pas pu être réalisés dans les temps. Une sanction « purement » administrative, donc, et pas un manque de volonté. Il aura quand même fallu attendre que la Banque centrale européenne vienne parler de risques financiers et oblige les banques à les prendre en compte pour qu'elles s'inquiètent des effets climatiques. Arrêter de soutenir l'expansion des énergies fossiles, une question d'argent. ■

La Banque centrale européenne acte concrètement le lien entre le risque climatique et la stabilité financière.

Ce que la BCE reproche au Crédit Agricole, c'est de ne pas avoir donné suite à sa demande datant de février 2024. L'institution de Francfort lui demandait de renforcer son évaluation des risques climatiques et environnementaux. Elle avait jusqu'en mai 2024 pour s'exécuter et la banque n'a pas respecté ce délai. Les banques avaient en effet été priées d'évaluer les impacts des risques environnementaux et climatiques sur leurs activités, puis d'inclure ces informations dans la façon dont elles accordent des crédits ou financent une entreprise, par exemple.



© Kwami Fattah Al Sisi - Unsplash

Un mois sans supermarché mais avec SuperLocal

Né il y a une dizaine d'années en Suisse, le mois sans supermarché s'est petit à petit enraciné dans d'autres pays.

Didier Palange



S'il invite à se passer des supermarchés, ce mois « sans » encourage surtout à faire avec les acteurs et actrices d'une consommation plus responsable que celle de l'industrie agroalimentaire. La démarche n'est donc pas basée sur le boycott et la privation, mais au contraire sur un défi de l'ouverture et de la satisfaction. Le défi est de questionner nos pratiques de consommation et la satisfaction de goûter et soutenir des pratiques qui ouvrent d'autres voies : l'agroécologie, le circuit-court, la rémunération juste, ...

Cette année, les monnaies locales et citoyennes rejoignent le mois sans supermarché. Actives toute l'année autour de nombreux objectifs identiques à ceux de la campagne du mois sans supermarché, il était logique pour Financité de s'impliquer dans cette initiative. C'est d'autant plus vrai que plusieurs monnaies locales sont déjà acceptées chez certaines coopératives du Collectif 5C qui portent le mois sans supermarché avec l'ASBL ConsomAction et dans certains magasins du monde Oxfam, eux aussi partenaires. En effet la notion d'économie locale ne se limite pas à une distance réduite en termes de kilomètres, mais intègre une relation directe et juste entre les acteur-riche-s. Du point de vue des monnaies locales, consommer ici un produit labellisé IGP, AOP ou issu du commerce équitable est une manière solidaire de soutenir l'économie locale ici et ailleurs.

Dès 2024, année où les monnaies locales accompagnées par Financité ont lancé leur campagne « Soyons SuperLocal », les deux initiatives avaient décidé de relayer le même message. En 2025, nous avons opté pour enchaîner les deux actions (en avril pour le mois sans supermarché, puis en mai pour la campagne SuperLocal). En 2026, nous concentrons tous nos efforts en avril. Nous rejoignons donc les partenaires porteurs du mois sans supermarché et y apportons l'énergie et le réseau des monnaies locales. SuperLocal reste évidemment actif et continuera, en avril, d'aller à la rencontre des consommateur-riche-s. SuperLocal reste aussi présent en ligne grâce au concours mettant en avant les petits pas et les acteurs-rices permettant de relever le défi d'une consommation plus responsable.

Utiliser une monnaie locale n'est pas le seul moyen pour soutenir les alternatives à la grande distribution. Payer en monnaie locale donne encore plus de poids à votre choix de fonctionner avec un-e petit-e producteur-riche. Une fois payé en monnaie locale, le produit reste le même pendant que votre argent, lui, devient aussi circuit-court vu qu'il ne pourra être utilisé à son tour que dans le réseau de la monnaie locale. Si vous payez en euro, votre argent sera très vite aspiré vers l'économie mondialisée des grands groupes ou vers l'économie virtuelle via votre banque. ■

LAISSEZ-VOUS TENTER PAR CE DÉFI ET CONSULTEZ
LE GUIDE DE SURVIE SANS SUPERMARCHÉ SUR
WWW.MOISSANSSUPERMARCHE.BE



GEMBOUX Orno Ekikrok

Chez Ekikrok, on met souvent la main à la pâte : on sème, on cultive, on prépare, on déguste. Entre actions de sensibilisation (ateliers culinaires, chantiers sur des potagers, stages), épicerie et jardin-potager collectif, l'ASBL gembloutoise expérimente de nouvelles manières de produire.

EKIKROK.BE
Rue du Bon Dieu Cauwère 13
5032 Bossière



BRUXELLES Zinne Pêle-Mêle

Ici, livres, BD, DVD ou même jeux trouvent une nouvelle vie. Pêle-Mêle achète et revend le tout à des prix qui vous donneront envie de passer à « l'occasion ». Deux magasins bruxellois vous accueillent pour dénicher des trésors et, depuis peu, la boutique en ligne propose des offres spéciales.

PELE-MELE.BE
Boulevard Maurice Lemonnier 59
1000 Bruxelles



MONCEAU-SUR-SAMBRE Carol'Or Le Gerموir

Dans ce centre d'insertion socio-professionnelle, les stagiaires apprennent les métiers de l'Horeca et du nettoyage, dans des conditions réelles de travail. Envie d'y manger et en profiter pour payer en Carol'Or ? Le restaurant du Gerموir vous accueille du lundi au vendredi de 12h à 14h ou livre votre lunch en entreprise.

GERMOIR.BE
Rue de Monceau-Fontaines 42/3
6031 Monceau-sur-Sambre



ATH Solatoi Le Tisserin

Connu pour l'agilité avec laquelle il tisse son nid avec ses griffes et son bec, le Tisserin est l'oiseau qui a donné son nom à ce café créatif au cœur de Ath. Dans cet espace, vous pourrez découvrir des techniques artisanales comme le tissage, le feutrage ou le filage, en plus de la boutique proposant matières naturelles et créations.

LETISSERIN.BE
Rue des Hauts-Degrés 7 - 7800 Ath



ARLON L'Épi Vadrouille

Une table qui se partage, où se déguste un menu composé de 5 services, axé sur le végétal, sauvage et gourmand. Chez Vadrouille, le menu varie au gré des saisons et des produits des producteur-riche-s locaux-ales. Autour de cette table, les inconnu-e-s deviennent des voisin-e-s et les plats, des souvenirs.

VADROUILLECUISINE.BE
Rue du Vicinal 23 - 6700 Bontert



BRAINE-L'ALLEUD Brawette Le livre de votre région

Consommer local, c'est aussi lire local ! Basé à Braine-l'Alleud, Le Livre de Votre Région fait rayonner les auteur-riche-s locaux-ales de et dans toute la Wallonie. Du roman au polar, du livre pour enfant au récit de vie, de livres historiques au recueil de poésies, retrouvez ces ouvrages dans différents salons du livre et sur la boutique en ligne.

WWW.LELIVREDEVOTREREGION.COM

Repérer le greenwashing dans les banques et ailleurs

Avant l'assemblée générale de Financité en novembre, l'ASBL Média Animation nous a donné quelques techniques pour mieux déceler les faux discours verts.

Bien qu'elles soient ou devraient être un moment démocratique essentiel pour le développement d'une structure, participer à une assemblée générale reste souvent perçu comme un effort.

C'est pourquoi Financité place en première partie de ce rendez-vous un temps d'animation abordant des sujets que nous ne traitons pas directement durant l'année.

Que ce soit en matière d'information financière ou pour le reste de l'actualité, il est essentiel de rehausser notre vigilance face aux discours médiatiques. Que l'information vienne des entreprises, des réseaux sociaux ou même des médias classiques, les pièges sont de plus en plus nombreux et/ou difficiles à repérer.

Pour nous aider à repérer les informations trompeuses, l'ASBL Média Animation nous a présenté 5 approches pour mettre en perspective l'information. Répartis en 4 tables, nous avons mis en application ces critiques de l'information. La première équipe a eu le périlleuse mission de fact-checker l'information diffusée dans la vidéo d'un célèbre influenceur, en visite dans un salon de l'aéronautique pour nous présenter « l'avion vert du futur », que nous venions de visionner. La seconde équipe a observé la forme : les mots ou les images choisis pour nous accrocher induisent-ils des stéréotypes ou des exagérations ?

Une troisième table a débusqué les intérêts économiques que cet influenceur ou les personnes interviewées pourraient avoir. Enfin, nous avons repéré les biais de réception que nous pourrions avoir : pourquoi est-on séduit par une info ? Qu'est ce qui justifie qu'on la rejette spontanément, voire qu'elle nous indiffère ? Nous avons fini collectivement par discuter de l'approche sociale en se demandant comment l'information circulait.

Financité invite régulièrement le public à être attentif au circuit de l'argent. L'approche proposée par Média Animation a certainement fait naître des idées de collaboration entre nos organisations pour mieux interpréter les discours des banques et institutions financières. Affaire à suivre. ■

QUIZ Êtes-vous plus pauvre que vous ne le pensez ?

La plupart d'entre nous surestimons notre position dans la société. Nous nous croyons dans la moyenne, alors que nous sommes souvent bien plus bas dans la distribution réelle. 74 % des Belges se disent favorables à un impôt sur la fortune (Oxfam Belgique, 2023). Mais savent-ils-elles vraiment pourquoi ? Ce quiz vous aidera à vous situer par rapport à la réalité belge.

1. Quel est le patrimoine net médian d'un ménage belge en 2024 ?

- A. Environ 100 000 €
- B. Environ 200 000 €
- C. Environ 300 000 €
- D. Environ 400 000 €

2. Les 10 % des ménages belges les plus riches détiennent quelle part du patrimoine net total ?

- A. Environ 25 % du total
- B. Environ 38 % du total
- C. Plus de 54 % du total
- D. Environ 45 % du total

3. En Belgique, le salaire brut moyen à temps plein est de 4 076 €/mois. Où se situe le salaire brut médian – celui que gagne la plupart des travailleur-euse-s ?

- A. À peu près pareil : 4 000 € brut
- B. Légèrement en dessous : 3 728 € brut
- C. Nettement moins : 2 900 € brut
- D. La moyenne et la médiane, c'est la même chose

4. Chaque fois qu'un Belge « moyen » gagne 100 €, il paye environ 43 € d'impôts et cotisations. Combien paye le 1 % le plus riche pour 100 € de revenus ?

- A. Plus : environ 55 €, car le système est très progressif
- B. À peu près pareil : environ 43 €
- C. Beaucoup moins : environ 23 €
- D. Encore plus : plus de 60 €

5. En 2024, la fortune des milliardaires belges a augmenté de combien en un an ?

- A. Elle a stagné comme le pouvoir d'achat des Belges
- B. Elle a augmenté de 1,2 milliard € (environ)
- C. Elle a bondi de 19 milliards €
- D. Elle a légèrement baissé à cause de l'inflation

1 : C – Patrimoine net médian belge fin 2024 : 291 641 €. C'est l'un des plus élevés de la zone euro. Mais attention : les 10 % des ménages les moins bien lotis possèdent à peine plus de 2 200 € de patrimoine net. Et la moitié inférieure de la population ne se partage que 8,4 % du patrimoine total du pays. (Source : Banque Nationale de Belgique, DWA Q4 2024)

2 : C – Les 10 % les plus riches possèdent 54,9 % du patrimoine net belge. D'ailleurs, 10 % les plus aisés détiennent 80 % des actions cotées et 76 % des fonds d'investissement. Si vous vous considérez dans la classe moyenne, vous faites partie de ceux qui se partagent les 45 % restants à plusieurs millions de ménages. (Source : BNB, Comptes distributionnels de patrimoine, Q4 2024)

3 : B – Le salaire médian belge est de 3 728 € brut/mois. La moyenne est tirée vers le haut par une poignée de très hauts salaires. Un-e travailleur-euse sur dix gagne moins de 2 443 € brut. (Source : Statbel, Enquête sur les salaires 2022)

4 : C – Le 1 % le plus riche ne contribue qu'à hauteur de 23 € pour 100 € gagnés. C'est deux fois moins que la moyenne des Belges. En cause, la richesse des plus aisés-e-s est principalement constituée de revenus du capital (dividendes, plus-values, loyers) qui sont beaucoup moins taxés que les salaires. Résultat : plus vous êtes riche, plus votre taux effectif est bas. (Source : Inégalités en Belgique. Un paradoxe?, 2024)

5 : C – Les familles milliardaires belges cumulent 54,9 % du patrimoine net belge. D'ailleurs, 10 % les plus aisés détiennent 80 % des actions cotées et 76 % des fonds d'investissement. Si vous vous considérez dans la classe moyenne, vous faites partie de ceux qui se partagent les 45 % restants à plusieurs millions de ménages. (Source : BNB, Comptes distributionnels de patrimoine, Q4 2024)

6 : C – Les 10 % les plus riches possèdent 54,9 % du patrimoine net belge. D'ailleurs, 10 % les plus aisés détiennent 80 % des actions cotées et 76 % des fonds d'investissement. Si vous vous considérez dans la classe moyenne, vous faites partie de ceux qui se partagent les 45 % restants à plusieurs millions de ménages. (Source : BNB, Comptes distributionnels de patrimoine, Q4 2024)

7 : C – Les 10 % les plus riches possèdent 54,9 % du patrimoine net belge. D'ailleurs, 10 % les plus aisés détiennent 80 % des actions cotées et 76 % des fonds d'investissement. Si vous vous considérez dans la classe moyenne, vous faites partie de ceux qui se partagent les 45 % restants à plusieurs millions de ménages. (Source : BNB, Comptes distributionnels de patrimoine, Q4 2024)

8 : C – Les 10 % les plus riches possèdent 54,9 % du patrimoine net belge. D'ailleurs, 10 % les plus aisés détiennent 80 % des actions cotées et 76 % des fonds d'investissement. Si vous vous considérez dans la classe moyenne, vous faites partie de ceux qui se partagent les 45 % restants à plusieurs millions de ménages. (Source : BNB, Comptes distributionnels de patrimoine, Q4 2024)

9 : C – Les 10 % les plus riches possèdent 54,9 % du patrimoine net belge. D'ailleurs, 10 % les plus aisés détiennent 80 % des actions cotées et 76 % des fonds d'investissement. Si vous vous considérez dans la classe moyenne, vous faites partie de ceux qui se partagent les 45 % restants à plusieurs millions de ménages. (Source : BNB, Comptes distributionnels de patrimoine, Q4 2024)

10 : C – Les 10 % les plus riches possèdent 54,9 % du patrimoine net belge. D'ailleurs, 10 % les plus aisés détiennent 80 % des actions cotées et 76 % des fonds d'investissement. Si vous vous considérez dans la classe moyenne, vous faites partie de ceux qui se partagent les 45 % restants à plusieurs millions de ménages. (Source : BNB, Comptes distributionnels de patrimoine, Q4 2024)

VOS RÉSULTATS :

0 à 1 bonne réponse
L'aveugle consentant-e
Vous avez absorbé le récit dominant : la Belgique est un pays relativement égalitaire, le système fiscal est progressif, les riches paient leur part. Ce n'est pas votre faute — c'est le résultat d'un système qui bénéficie à ceux et celles qui ont intérêt à ce que vous ne sachiez pas. Maintenant que vous avez les vrais chiffres, que ferez-vous ?

2 à 3 bonnes réponses
Le-la semi-éveillé-e
Vous sentez que quelque chose ne tourne pas rond dans la distribution des richesses, mais les chiffres précis vous manquaient. Vous savez maintenant que les inégalités de patrimoine sont bien plus sévères que celles de revenus, et que le système fiscal favorise structurellement les revenus du capital. Vous avez le profil de quelqu'un qui peut convaincre son entourage.

4 à 5 bonnes réponses
L'expert-e inégalités
Vous maîtrisez déjà la réalité des chiffres belges. Vous savez que la taxe sur le patrimoine n'est pas une punition du mérite – c'est la correction d'un système qui récompense davantage la possession que le travail, et l'héritage que l'effort (79 % de la richesse des milliardaires belges est héritée). Votre rôle : partager ce quiz et faire bouger les perceptions.

BRUXELLES *Le genre dans l'économie*

À l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, nous avons eu le plaisir de participer à la 6e remise de prix annuelle organisée par le Comité Femmes et Sciences.

Regarder l'économie avec des lunettes de genre n'est pas un « plus ». Les travaux primés lors de cette journée sur le thème « Genre et économie » l'ont prouvé. Juliette Gilman (Université libre de Bruxelles) a d'abord présenté son projet de recherche intitulé *Relire le droit de la sécurité sociale belge sous le prisme du genre*. Sa thèse étudie l'effet des nouvelles mesures de la sécurité sociale sur les femmes et son le travail permettra d'objectiver et chiffrer comment une mesure qui peut sembler neutre a en réalité un impact bien plus important sur les femmes.



Chiara Giordano (Université libre de Bruxelles) a ensuite présenté sa recherche sur les femmes migrantes irrégulières dans le secteur du soin aux personnes âgées à Bruxelles. Son travail a donné lieu au documentaire *Après d'elle*, réalisé avec le Gsara, qui montre la réalité des travailleuses, pour la majorité migrantes ou d'origine étrangère, qui s'occupent de personnes âgées à leur domicile.

Enfin, Natacha Bastiat-Jarosz et Florence Degrave (UCLouvain) ont donné un aperçu de leur recherche sur l'entrepreneuriat féministe. Comment ces entreprises négocient-elles avec un système oppressif comme le capitalisme ? S'agit-il d'une forme d'activisme ?

Les recherches présentées dans la matinée montrent que les femmes sont le plus souvent victimes de violences économiques. Ces violences sont structurelles, comme le montrent le travail de Juliette Gilman et Chiara Giordano. Certaines femmes décident de créer leur entreprise féministe en réponse à ces violences. La recherche de Natacha Bastiat-Jarosz et Florence Degrave montre que trois quart des personnes interrogées citent des expériences de marginalisation comme raison principale de créer leur entreprise, pas l'argent, pas le profit.

Ces travaux résonnent particulièrement avec le travail de Financité. Nous le répétons souvent : les inégalités de genre ne sont pas abstraites, elles se vivent au quotidien, y compris dans la sphère intime, elles passent aussi par l'argent. Nos ateliers d'autodéfense financière féminine ont pour but d'outiller les femmes pour prendre le contrôle de leur argent et éviter d'être victime de violences économiques, au moins au sein du couple. Cette remise des prix organisée par le Comité Femmes et Sciences était donc l'occasion parfaite de créer des ponts entre la recherche académique et la société civile. ■

SAINT-GILLES

Et si on sortait notre épargne des banques ?

Création de richesses, spéculation boursière, investissements néfastes, crises financières... Comment les banques utilisent-elles notre épargne ? Et surtout, comment peut-on reprendre la main dessus ? Le 5 mars à La Tricoterie, Aline Fares, Financité et Terre-en-vue ont tenté d'y répondre en compagnie d'un panel d'alternatives durables et solidaires ! ■



LOUVAIN-LA-NEUVE *Quand les femmes parlent finance et violences économiques*

Le Collectif de Femmes a invité Financité à parler finances personnelles avec des futures aides-soignantes.

Fin janvier, un groupe d'une quinzaine de ces femmes s'est rencontré pour parler d'argent, de finances personnelles et surtout des violences économiques auxquelles peuvent faire face tant de femmes. Après la projection du documentaire *Sous les coûts*, un partage de vécu a été très nourri, ce qui marque encore une fois que le sujet est important et centrale. Problèmes financiers liés à une séparation, galère des mamans solos mais partage d'expériences positives, le sujet ne laisse pas du tout indifférent.



Le Collectif des Femmes est une organisation active à Louvain-la-neuve depuis plus de 40 ans dans la lutte pour l'égalité de genre et la justice sociale. En plus de ses activités en éducation permanente, elle est également reconnue comme centre d'insertion socio-professionnelle et forme, entre autres, des futures aides-soignantes. Le documentaire retraçant le parcours de trois femmes victimes de violences économiques a donc résonné avec les activités de l'organisation.

Au-delà des expériences personnelles, elles ont été invitées à créer la ligne du temps des inégalités économiques vécues par les femmes. De la naissance jusqu'à la fin de vie, les femmes font face à des moments où les inégalités sont marquées et où elles se retrouvent affaiblies financièrement par rapport aux hommes. Faire cette ligne du temps et mettre des mots sur ce qui peut être parfois des ressentis,

permet de mettre en lumière des inégalités qui, à force de se répéter, deviennent systémiques. Et ce n'est qu'une fois qu'elles sont identifiées qu'on peut y faire face et les affronter. ■

ENVIE DE PROJETER LE DOCUMENTAIRE ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR·RICE LOCAL·E

OTTIGNIES *Parler d'argent est un signe de bonne santé*

Depuis le mois de décembre 2025, un petit groupe se retrouve pour parler d'argent à la maison médicale Espace Santé d'Ottignies.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » En allant plus loin, on peut donc affirmer que parler d'argent serait signe de bonne santé puisque

cela permet à chacun·e de gagner en compétence sur les questions financières et par conséquent, d'agir comme un moteur vers plus d'inclusion sociale. La maison médicale Espace Santé située à deux pas de la gare d'Ottignies l'a bien compris. En effet, parmi toutes les activités menées dans sa mission de promotion de la santé communautaire, elle a invité Financité à animer un groupe sur la thématique des finances personnelles. Comment gérer son budget ? Comment fonctionnent les assurances ? Quels trucs et astuces pour booster son épargne ?

Tant de sujets, et bien plus encore qui touchent les patient·e·s de la maison médicale. En tant que groupe, c'est lui qui décide des sujets et de la dynamique à prendre. Un atelier qui répond donc aux besoins de chacun·e et qui crée du commun à l'heure où notre société est de plus en plus marquée par l'individualisme. Ca fait du bien ! ■



COUVIN *Le Semeur c'est fini,* → *mais rien n'est perdu*

Alors qu'elle circulait depuis octobre 2020, la monnaie locale « le Semeur » s'arrêtera le 15 avril 2026.

En 5 ans, le Semeur a permis une valorisation des commerces locaux via un réseau de prestataires (acceptant le Semeur comme moyen de paiement) ayant compté jusqu'à septante partenaires.

Dans le même temps, cette monnaie a permis la création d'un emploi durant 16 mois mais aussi le placement durant plusieurs années de jusqu'à 17 500 euros dans une banque éthique. Ce montant correspondait aux euros convertis en Semeurs, qui eux, circulaient dans l'économie locale. Cette première expérience de monnaie locale en Entre Sambre et Meuse pourra certainement être utile dans le futur.

Faute de nouvelles énergies et d'adhésion large du public pour cet outil, l'équipe bénévole qui coordonne ce projet a cependant pris la décision de mettre fin à la circulation de la monnaie au 15 avril 2026. Personne ne perd rien, au contraire, puisque chaque Semeur reste convertible en euro.



L'ÉQUIPE RESTE JOIGNABLE PAR
MAIL : INFO@LESEMEUR.ORG

L'équipe précise que les résultats dépassent de loin les chiffres liés aux montants circulants. Il faut également comptabiliser le travail de prise de conscience, de débats et de rencontres pour favoriser une économie responsable et durable, sans oublier l'expérience démocratique au sein même de l'ASBL, la mise en relation de producteur-ice-s et consommateur-ice-s allant dans le même sens, la découverte de nouveaux commerces...

La monnaie locale n'a jamais eu la prétention d'être une solution magique et encore moins une solution qui était un long fleuve tranquille. Il reste encore fort à faire pour une société plus juste, une économie plus douce et plus responsable. Le travail du Semeur et des autres monnaies locales a démontré que les citoyen-ne-s étaient porteur-euse-s de solutions et nous permettent de résister et d'affronter les crises qui nous attendent. L'outil s'arrête mais pas les idées. ■

EN PRATIQUE

La monnaie numérique ayant déjà été reconverte en euro auprès des utilisateur-ice-s, l'application a été fermée le 31 janvier 2026.

Les billets vont circuler encore jusqu'au 15 avril 2026 chez les prestataires dont la liste est actualisée sur le site www.lesemeur.org et la page Facebook du Semeur. Le public peut donc effectuer ses derniers achats en Semeurs. Attention, afin de soutenir au maximum les commerces locaux, le public peut dépenser ses Semeurs chez les prestataires mais pas les convertir en euros.

Le 15 avril, une séance de change permettra aux prestataires de convertir leurs derniers Semeurs. Cette possibilité de change se poursuivra jusqu'au 31 mai.

Le 21 juin, l'Assemblée Générale de l'ASBL actera sa dissolution. ■



LA LOUVIÈRE *Crises et régulation...* → *ça recommence*

Depuis février, le groupe s'est remis en marche pour explorer les circuits de l'argent.

Début 2025, le CEPAG-CEPRé et Financité ont imaginé un cycle de 5 ateliers centrés sur les crises et les régulations pour garantir une stabilité économique mais aussi plus de responsabilité sociétale de la part des « marchés ».

Lors de notre première séance nous avons débuté par la crise financière en 2008 et des régulations qui en ont résultées. Ensuite nous avons pris le temps de papillonner jusqu'en juin en nous arrêtant sur d'autres pistes économiques. Notre parcours nous a ainsi fait nous arrêter sur des modèles fortement différents comme l'économie sociale, qui propose un changement de paradigme par rapport à l'économie capitaliste, mais aussi des pistes d'adaptation moins radicales. Nous avons ainsi abordé l'économie circulaire ou l'économie du Donut, qui ne remet pas en

cause les fondements économiques que sont la marchandisation, la croissance ou l'accumulation des richesses.

Bien que se disant peu compétent-e-s en matière économique en début de cycle, le groupe a rapidement souhaité donner suite à ce tour des possibles. Nous avons donc organisé des séances supplémentaires sur l'économie locale. Et 2026, ce sont les types d'argent qui nous occupent, des monnaies locales au futur euro numérique. Il est encore temps de nous rejoindre ! ■

POUR REJOINDRE LE GROUPE :
DIDIER.PALANGE@FINANCITE.BE

GERPINNES *La ruée vers le bitcoin*

Culture & Vous a invité Financité et un utilisateur de cryptomonnaie pour un débat sur ce produit peu compris.

Le Bitcoin est présenté par certain-e-s comme une alternative aux banques et par d'autres comme un fer de lance du capitalisme sans vergogne. Alors que nous manipulons quasi naturellement les euros, beaucoup d'entre nous sont totalement perdu-e-s quand on nous parle de monnaies virtuelles comme le Bitcoin (ou autre). D'où vient cette monnaie, comment fonctionne-t-elle, qui l'émet, la gère, ou la garanti ?

Pour comprendre, l'Atelier loveralois a proposé un ciné-débat. Après le visionnage du documentaire Bitcoin : la nouvelle ruée vers l'or ?, produit par la télévision suisse, nous avons tenté de démystifier ce drôle de produit. Financité a rappelé qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une monnaie, mais plutôt d'un actif financier hautement spéculatif. Gwenaël Navez, utilisateur, nous a dévoilé les raisons de son intérêt pour le Bitcoin. Si cet amateur des nouvelles

technologies s'intéresse au fonctionnement de ces cryptoactifs, il convient volontiers qu'il ne s'agit pas d'un investissement à la portée de tou-te-s. Finalement, Financité et l'utilisateur de Bitcoin ont fini par tomber d'accord lorsque ce dernier a avoué qu'il tirait plus de fierté de ses investissements dans quelques coopératives locales plutôt que les profits obtenus grâce à l'achat et la vente de bitcoins. ■



LIERNEUX *La monnaie, les banques et nous*

Vendredi 30 janvier 2026, à La Zone, l'ASBL R d'Ateliers organisait une conférence au titre stimulant : Un effet levier pour soi et pour le commun.

Comment mon argent influence-t-il la vie de la cité ? Une question essentielle, tant l'argent structure nos vies sans que ses mécanismes soient toujours compris.

L'ASBL R d'Ateliers soutient des initiatives créatives qui dynamisent l'espace public et améliorent la qualité de vie, comme le projet « Des créateurs embellissent le quartier ». Mais pour agir durablement, il faut comprendre les mécanismes financiers qui structurent notre quotidien.

La soirée s'est déroulée en trois temps. Financité a d'abord rappelé que la monnaie n'est pas neutre : en créant de la monnaie par le crédit, les banques orientent l'économie vers certains secteurs. Elles privilégient des activités rentables mais socialement et écologiquement nocives, et quand la bulle éclate, ce sont les citoyens qui trinquent. Ce système repose sur des règles et des



conventions : il pourrait être changé. Marie Gribomont, citoyenne engagée, a ensuite présenté des alternatives concrètes : coopératives financières, banques éthiques et investissements citoyens. L'épargne peut soutenir l'économie réelle et des projets concrets qui améliorent notre quotidien plutôt que nourrir la spéculation.

Habib Benyahya, expert en gouvernance et finance des ASBL, a pour finir alerté

sur la fermeture ou le refus de comptes bancaires pour certaines associations, fragilisant un tissu essentiel à la cohésion sociale.

Les échanges ont confirmé l'intérêt du public. L'ASBL prévoit déjà des suites : réfléchir à des pistes d'action, outiller les citoyen-ne-s, formuler des questions à poser aux banques et créer des espaces d'information accessibles. Comprendre pour choisir, choisir pour agir. ■

BRESSOUX *Subside interculturalité en déroute*

Chaque vendredi matin, une dizaine de femmes migrantes ou d'origine étrangère se réunissent dans les locaux de l'ASBL Courant d'Air à Bressoux dans le cadre d'un subsidie interculturalité.

Accompagnées par une animatrice, elles y trouvent informations, liens sociaux, confiance et un espace pour valoriser leurs compétences et stimuler leur créativité.

Financité y a lancé un cycle d'ateliers pour mieux comprendre la finance et prendre des décisions éclairées, tant dans leurs finances que dans leurs engagements citoyens. Ce groupe reste un lieu positif où les expériences de chacune sont accueillies avec bienveillance.



Au-delà des ateliers, le groupe favorise le partage et la convivialité : cuisine, jeux, formations, ateliers citoyens ou accompagnement administratif. C'est un espace d'épanouissement et de solidarité. Pourtant, en 2026, la plupart des subventions pour la promotion de la

citoyenneté et de l'interculturalité en Fédération Wallonie-Bruxelles ne seront pas reconduites. Ces femmes, qui avaient trouvé un soutien précieux et un lien vers l'extérieur, se retrouvent aujourd'hui dans l'incertitude et cherchent des solutions pour le maintenir. ■

PALISEUL *Une tente à 10 étages, c'est incroyable ?*

Cette année, Wallonie Entreprendre, a demandé à Financité de participer aux Journées de l'Entrepreneuriat.

En 2026, ce sont 25 journées qui sont organisées dans des écoles secondaires. Les élèves explorent différentes facettes de l'entrepreneuriat : la gestion d'une entreprise, l'économie sociale, le travail en équipe, l'audace de porter un projet ou encore la valorisation de leurs talents.

Fin janvier, c'est à l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg en Province du Luxembourg, que nous avons rencontré quatre groupes de jeune, de cinquième et sixième, pour parler du jeu EVA, créé par l'Inter Réseau de l'économie sociale et solidaire en Anjou (IRESA). Le réseau regroupe 190 associations qui participent à la promotion de l'économie sociale en Maine-et-Loire.

Le jeu commence avec la présentation des grands principes de l'économie sociale : une économie au service de l'humain et pas le contraire, le bénéfice au bénéfice de tou-te-s, la démocratie en entreprise et des entreprises collectives et autonomes.

Les élèves sont ensuite invité-e-s à imaginer ensemble une entreprise d'économie sociale en commençant par trouver un produit. Cinq catégories d'objets ont été choisies : la création d'un biscuit, d'une trottinette, d'une paire de chaussures, d'une tente et d'un jouet. L'idée était de faire un produit original et amusant, même s'il est irréaliste, et de lui donner un nom avec les lettres EVA. Après la phase de création, les élèves devaient déterminer la gouvernance de l'entreprise (qui dirige et comment ?) en respectant les principes présentés, attribuer les salaires aux 20 employé-e-s et réfléchir à la répartition des bénéfices.

Après trois quarts d'heure d'intenses discussions, chaque groupe venait présenter son projet collectif. Nous avons pu apprendre qu'une trottinette



pouvait voler ou être « sous-marine ». Des élèves ont créé une chaussure à semelles interchangeables pour toutes les situations de la vie. Certain-e-s ont inventé des « biscuits émotions magiques » qui rendent triste ou heureux. Un groupe a créé une tente à 10 niveaux toute équipée et dont chaque partie est interchangeable, mais qui est petite quand elle est repliée. D'autres ont inventé un biscuit anti-gueule de bois nommé EvaSafe ou un jouet ludique qui répond aux interrogations des parents et des enfants.

Pour la gestion, les groupes ont presque tous choisi une gestion en codirection. Les salaires étaient répartis soit équitablement, soit avec un salaire un peu plus élevé pour la direction. Enfin, plusieurs groupes ont partagé les bénéfices : une partie pour sécuriser l'entreprise d'économie sociale et l'autre partie pour aider d'autres associations. Ce jeu collaboratif

permet vraiment de se plonger dans la création et de comprendre les enjeux de l'économie sociale.

L'économie sociale, ce sont des milliers d'entreprises qui partagent chaque jour des valeurs (démocratie, coopération, solidarité...) pour construire une société plus cohérente, harmonieuse et durable. ■

POUR ALLER PLUS LOIN :
[IRESA.ORG/EVA/](https://iresa.org/eva/)



Financité Academy 2026

Envie de comprendre la finance ? Financité Academy revient à Liège en 2026 avec un cycle de 13 séances, accessible sans prérequis de connaissances en matière de finance. Il vise à vous familiariser avec les concepts économiques et s'adresse à toute personne qui souhaite en savoir plus sur quelques notions-clés, quel que soit son bagage de base. Le programme couvre à la fois des notions spécifiques à la finance responsable et solidaire, mais également des notions plus générales (par exemple, mieux comprendre les différents types de produits financiers). Rendez-vous une fois par mois, à raison de deux séances par jour.

PLUS D'INFO : FINANCITE.BE/FORMATION/FINANCITE-ACADEMY

Un autre regard sur la finance



Début février, nous avons repensé notre nouvelle newsletter hebdomadaire. Notre objectif ? Vous proposer chaque semaine un autre regard sur la finance avec des décryptages, des alternatives, des bonnes nouvelles et des rendez-vous pour continuer à vous renseigner.

POUR NOUS REJOINDRE : FINANCITE.BE/NEWSLETTERS

Éphéméride *Financité*

30 mai : Assemblée générale à Liège

Financité choisie pour explorer le rapprochement de NewB et F'in Common

Début février 2026, les assemblées de NewB et de F'in Common se sont réunies pour donner mandat à leurs conseils d'administration d'analyser la faisabilité et l'opportunité d'un rapprochement entre les deux entités.

Il convient désormais d'examiner les implications juridiques, financières et réglementaires. Financité, qui a été parmi les fondatrices à la fois de NewB et F'in Common, est honorée de pouvoir explorer la piste de

fusion des deux coopératives. Comme nous l'indiquions déjà dans notre Rapport sur la finance solidaire, la petite taille de ces intermédiaires ne leur permet pas d'atteindre un grand volume de financement. Un rapprochement de ces acteurs est dès lors souhaitable.

Notre ASBL, qui assure actuellement des missions rémunérées de gestion opérationnelle pour F'in Common, fera de même pour celle de NewB.



Fabriquons le Bruxelles de demain

Le 29 janvier, nous fêtons le lancement de Fabruka au COOP! De notre mission aux solutions concrètes sur le terrain, nous avons plongé au cœur de thématiques essentielles : monoparentalité et défis des soins palliatifs.

PLUS D'INFO : FABRUKA.BE



Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

À lire la succession d'articles du Financité magazine n° 80, comment le·la citoyen·ne lambda peut-il·elle échapper à l'indigestion ?

On nous sert en amuse-bouche des taux d'intérêt décidés par les grandes banques belges, plus enclines à préserver les dividendes de leurs actionnaires que le pouvoir d'achat des épargnant·e·s (« Dépense imprévue ») ?

Suivent les hors-d'œuvre avec des compagnies d'assurance qui décident qui sera couvert, pour quels risques, à quel prix, au moment où les périls climatiques s'intensifient (« Divorce avec mon assurance »).

Le plat principal se veut durable alors que d'une part, les fonds d'investissement « durables » restent très opaques, d'autre part, les critères défendus, à juste titre, par Financité sont fragilisés par la dépendance énergétique, militaire et technologique de l'Europe à l'égard des empires russe, étatsunien et chinois (« Bombe carbone »).

Au dessert, les familles placent leurs espoirs dans l'héritage qu'elles pourront transmettre, ultime

rempart pour leur descendance face à l'érosion des systèmes de protection sociale, de l'emploi stable et des mécanismes de redistribution dont elles ont bénéficié (« L'héritage peut être un levier puissant de transformation sociale »).

Après un tel festin, le·la citoyen·ne lambda ne peut que faire passer l'indigestion avec un pousse-café sous forme de télé réalité et autre divertissement de masse. Il ne lui reste plus qu'à attendre, prostré·e, la prochaine catastrophe... ou alors à se relever et à devenir membre de Financité ■

Le comité de lecture

Financité magazine 80



PHOTO LÉGENDE



C'est la coopérative Entre Ciel et Terre qui a récolté le plus grand nombre de votes et le Prix Financité, la somme de 2 500 euros sous forme d'investissement. Entre Ciel et Terre gère la salle d'escalade du Blocry à Louvain-la-Neuve depuis plus de 30 ans. La coopérative souhaite désormais ouvrir un lieu dédié à l'escalade de bloc, mais aussi une partie non-sportive qui accueillera un espace de restauration local et des salles polyvalentes.

*!?!☆!?!:



**DIDIER
PALANGE**

Arrêtons de légitimer les « épaules les plus larges »

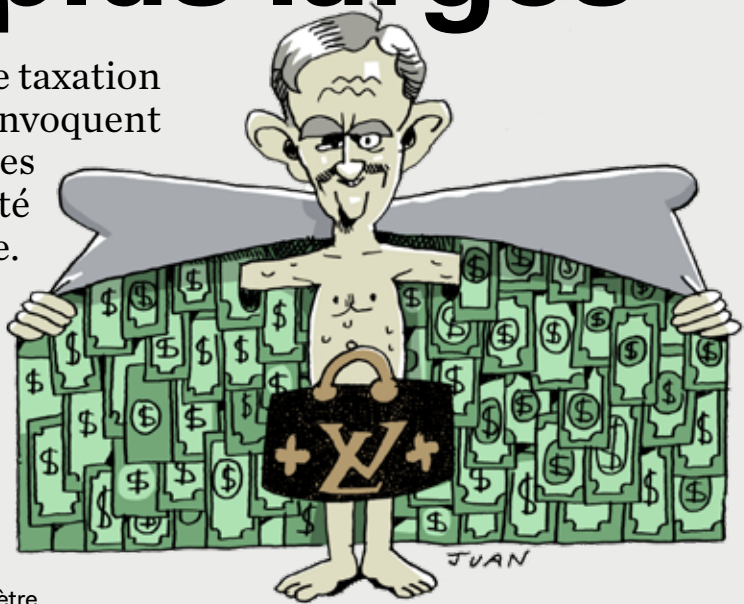
Les débats sur une plus forte taxation des hauts revenus et patrimoines invoquent souvent l'appellation d'épaules larges, apportant une légitimité « naturelle » à leur richesse.

Vous n'avez pas pu y échapper, pas plus qu'à l'impôt (à moins que vous soyez très riche) : « les épaules les plus larges » ont eu les oreilles qui sifflent tellement on a parlé d'elles ces 12 derniers mois. Les débats liés à la taxe Zucman, les chiffres de la Banque nationale de Belgique qui montrent que les « épaules les plus larges » contribuent moins à la Sécu et aux services publics, le grand baromètre de RTL Info et du Soir qui nous indique que seules 23 % des personnes interrogées pensent que les « riches » contribuent assez au budget de la Belgique.

Ces fameuses épaules les plus larges se sont ainsi retrouvées sur toutes les chaînes d'info, dans tous les discours de gauche ou de droite et dès lors, dans toutes les têtes (qu'elles soient posées sur des épaules larges ou plus étroites).

Mais si je partage l'idée d'une plus forte taxation des hauts revenus et patrimoines, je décrie cette appellation naturaliste d'épaule large. En effet, fermez les yeux (mais il faudra les rouvrir pour finir l'article), quelle image vous vient à l'esprit en évoquant ce terme ? Il est fort probable que chacun·e d'entre nous ait alors en tête une personne robuste, grande, forte... bref quelqu'un d'une nature avantageuse. Mais évoquer la taxation des épaules les plus larges donne dès lors aussi une légitimité « naturelle » à leurs richesses, qui découle presque du divin. La richesse serait donc une suite logique méritée et non discutable.

Or, si on sait que le mérite joue sa part dans la réussite financière, la chance, mais aussi et surtout les mécaniques financière, scolaire, patriarcale... jouent un rôle majeur dans le maintien et l'augmentation des richesses et donc des inégalités.



Invoquer les épaules les plus larges comme tenancières légitimes de la richesse c'est leur offrir un piédestal, une position de force peu propice à la réalisation de l'objectif qui consiste justement à les faire changer de posture, à savoir participer justement à l'impôt. Un impôt juste devrait permettre aux nombreux métiers et/ou situations familiales usant les vraies épaules (larges ou pas) de vivre dignement y compris quand on est maçon·ne, aide ménager·ère, infirmier·ère, éboueur·euse, parent·aidant...

Les récits positifs et rassembleurs sont sur de nombreuses lèvres. Ne faudrait-il pas aussi libérer notre vocabulaire ? Si nous sommes d'accord sur le fait de taxer plus les grosses fortunes et patrimoines, ne peut-on pas se mettre aussi d'accord pour l'aborder sans renforcer les mécanismes qui créent ces écarts de richesses et le sous financement des besoins communs... permettant aussi aux riches de le rester ? L'impôt n'est pas qu'un chiffre en euro à obtenir, c'est aussi un combat culturel sur la juste contribution de tous et toutes.

Cher·e·s hommes et femmes politiques, mais aussi représentant·e·s de l'associatif, lors de vos interviews, débats et prises de paroles, continuez de ne pas mettre de l'eau dans votre vin mais ajoutez-y un zeste de vocabulaire conquérant plutôt que docile. Parlons, par exemple, plutôt de taxer les « poches les plus pleines » que les « épaules les plus larges »... ■